

Parcours professionnels

4

- Recrutements internes et promotion
dans la fonction publique de l'État **4.1**
- Recrutements déconcentrés internes
dans la fonction publique de l'État **4.2**
- Recrutements internes et examens professionnels
dans la fonction publique territoriale **4.3**
- Recrutements internes des attachés **4.4**
- Recrutements internes des administrateurs **4.5**
- Mobilité des agents de la fonction publique **4.6**
 - Mobilité catégorielle **4.7**
 - Positions statutaires **4.8**

Présentation

A - Voies d'accès internes dans la fonction publique de l'État

– **Les concours internes** sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de service dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

– **Les examens professionnels** permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.

– **Les plans de titularisation** ont été ouverts en dérogation au statut général des fonctionnaires et de manière temporaire, par une loi, aux agents contractuels remplissant certaines conditions de diplôme ou d'ancienneté. La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin », relative à la résorption de l'emploi précaire prévoyait trois modalités : des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération, l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de cinq ans. L'actuel plan de titularisation est couvert par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet ».

Pour chacune des administrations ont été recensés les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

– **Agriculture et Pêche** : Office national des forêts (ONF) ;

– **Défense** : Anciens combattants, Institut national des invalides (INI), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac) ;

– **Ministère de l'Intérieur** : Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ;

– **Ministères économique et financier** : Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;

– **Ministères sociaux** : Instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), Instituts nationaux des jeunes aveugles (INJA) ;

– **Écologie, Développement durable, Transports et Logement** : Institut géographique national (IGN), Météo France ;

– **Établissements publics scientifiques et techniques** : Institut national de la recherche agronomique (Inra),

Institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (Ined), Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar), Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea).

B - Voies d'accès à la fonction publique territoriale

Le statut général des fonctionnaires territoriaux est régi par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dite loi Le Pors) et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En matière de concours, la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale confie aux centres de gestion l'organisation de la quasi-totalité des concours territoriaux et au CNFPT celle des concours des administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèque et des ingénieurs en chef (concours de catégorie A+). La Ville de Paris organise ses propres concours.

L'enquête annuelle Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État est étendue depuis 2011 à la fonction publique territoriale. Les informations sont transmises par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour les concours de catégorie A+ dont il est l'organisateur depuis 2010 (administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques et ingénieurs en chef) et par la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) pour tous les autres concours (données centralisées par l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion). Les fiches thématiques qui suivent présentent également les résultats pour 2014 des concours de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) qui organisent leurs propres concours.

C - Voies d'accès à la fonction publique hospitalière

Les données sur les concours internes de l'encadrement dans la fonction publique hospitalière sont transmises par le Centre national de gestion.


4 Présentation

Le **concours interne d'attaché d'administration hospitalière**, organisé au niveau national par le Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière, est ouvert par arrêté du ministre chargé de la Santé aux fonctionnaires et aux agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, aux militaires et magistrats ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et aux candidats mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 29 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de trois ans au moins de service public effectif. Les périodes de formation ou de stage dans une école ou un établissement, ouvrant accès à un corps de la fonction publique, ne sont pas prises en compte pour la détermination de cette durée.

Les concours internes de directeur d'hôpitaux publics et de directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux* sont ouverts aux fonctionnaires et agents de l'État, aux militaires et magistrats, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales et de

leurs établissements publics à caractère administratif, aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, aux candidats répondant aux conditions fixées au deuxième alinéa du 2° de l'article 29 de la même loi qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, à la date de clôture des inscriptions, de quatre ans au moins de service public. Pour la détermination de cette durée ne sont pas prises en considération les périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique.

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site Internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Statistiques/Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

* Le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux est issu de la fusion du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux avec celui des directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux.

4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

 **Figure 4.1-1 : Concours internes dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2014**

	2003	2004	2013	2014	2014/2013 (%)	2014/2004 (en % par an)
Postes offerts	18 927	16 391	8 181	9 332	14,1	-5,5
Admis						
Total	17 172	15 014	7 874	8 917	13,2	-5,1
dont femmes	10 789	9 427	4 437	5 086	14,6	-6,0
Part des femmes (en %)	62,8	62,8	56,4	57,0	-	-
Recrutés						
Total	18 022	15 596	8 028	8 769	9,2	-5,6
dont femmes	11 451	9 740	4 537	4 958	9,3	-6,5
Part des femmes (en %)	63,5	62,5	56,5	56,5	-	-

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

 **Figure 4.1-2 : Examens professionnels dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2014**

	2003	2004	2013	2014	2014/2013 (%)	2014/2004 (en % par an)
Postes offerts	3 349	3 746	5 930	5 721	-3,5	4,3
Admis						
Total	2 858	3 225	5 768	5 654	-2,0	5,8
dont femmes	1 139	1 480	3 548	3 458	-2,5	8,9
Part des femmes (en %)	39,9	45,9	61,5	61,2	-	-
Recrutés						
Total	2 860	3 041	5 870	5 570	-5,1	6,2
dont femmes	1 142	1 438	3 610	3 367	-6,7	8,9
Part des femmes (en %)	39,9	47,3	61,5	60,4	-	-

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

4 4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-3 : Titularisation avec et sans concours dans le cadre de la loi de résorption de l'emploi précaire n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (dite loi Sapin) dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés de 2001 à 2006

Année	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
2001	2 990	5 603	5 373	3,1
2002	12 302	12 404	12 652	1,8
2003	6 974	7 081	7 538	2,3
2004	5 392	4 781	4 996	3,2
2005	2 476	2 458	2 469	3,0
2006	56	121	120	4,6
Bilan 2001 à 2006	30 190	32 448	33 148	

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Titularisation : plan de résorption de l'emploi précaire loi 2001-2 du 3 janvier 2001, mis en œuvre pour une durée déterminée, à partir de janvier 2001 et qui a pris fin en janvier 2006.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

Figure 4.1-3 bis : Titularisation dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique⁽¹⁾

Année	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
2013 (résultats partiels)	6 143	5 333	5 284	2,3
2013 (résultats estimés)	7 934	7 124	7 075	-
2014 (résultats partiels)	7 931	4 470	4 626	2,2
2014 (résultats estimés)	9 497	6 036	6 192	-

Sources : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours en 2013 (ministère de l'Éducation nationale et ministères économique et financier) et 2014 (ministère de l'Éducation nationale et Écologie). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-4 : Recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi dite Sauvadet) dans la fonction publique de l'État en 2014

	Résultats globaux estimés				Résultats partiels												Part des recrutements (en %)	
	Postes estimés ⁽¹⁾	Recrutés estimés ⁽¹⁾	Part de recrutement résultats estimés (en %) ⁽¹⁾	Postes	Présents			Admissibles			Admis			Recrutés				Sélectivité
					H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total		
Concours internes, examens professionnels et concours réservés																		
Concours internes	5 026	4 781		5 026	22 265	32 173	54 438	5 304	8 135	13 439	1 937	2 840	4 777	1 941	2 840	4 781	11,4	
	3 519	3 140		3 519	11 923	22 409	34 332	3 639	4 730	8 369	1 578	1 733	3 311	1 560	1 580	3 140	10,4	
	965	1 026		787	3 424	6 185	9 609	1 038	1 556	2 594	316	513	829	310	538	848	11,6	
Total concours internes	9 510	8 947	43,2	9 332	37 612	60 767	98 379	9 981	14 421	24 402	3 831	5 086	8 917	3 811	4 958	8 769	11,0	
Examens professionnels	657	702		657	3 833	5 890	9 723	547	1 016	1 563	234	423	657	244	458	702	14,8	
Changement de corps	493	541		493	2 552	4 788	7 340	627	661	1 288	236	248	484	270	271	541	15,2	
Total	1 150	1 243	6,0	1 150	6 385	10 678	17 063	1 174	1 677	2 851	470	671	1 141	514	729	1 243	15,0	
Examens professionnels	1 058	1 007		1 058	2 644	2 753	5 397	469	505	974	459	548	1 007	459	548	1 007	5,4	
Changement de grade	3 412	3 240		3 412	7 782	13 825	21 607	3 851	7 278	11 129	1 236	2 184	3 420	1 204	2 036	3 240	6,3	
	101	80		101	50	112	162	30	33	63	31	55	86	26	54	80	1,9	
Total	4 571	4 327	20,9	4 571	10 476	16 690	27 166	4 350	7 816	12 166	1 726	2 787	4 513	1 689	2 638	4 327	6,0	
Total examens professionnels	5 721	5 570	26,9	5 721	16 861	27 368	44 229	5 524	9 493	15 017	2 196	3 458	5 654	2 203	3 367	5 570	7,8	
Concours réservés ⁽²⁾	5 392	2 976		5 392	3 400	3 555	6 955	1 302	1 811	3 113	1 303	1 669	2 972	1 314	1 662	2 976	2,3	
	1 333	838		1 333	397	826	1 223	61	125	186	299	561	860	292	546	838	1,4	
	2 772	2 378		1 206	271	1 206	1 477	185	987	1 172	148	490	638	181	631	812	2,3	
Total concours réservés⁽²⁾	9 497	6 192	29,9	7 931	4 068	5 587	9 655	1 548	2 923	4 471	1 750	2 720	4 470	1 787	2 839	4 626	2,2	
Total concours internes, examens professionnels et concours réservés	24 728	20 709	100,0	22 984	58 541	93 722	152 263	17 053	26 837	43 890	7 777	11 264	19 041	7 801	11 164	18 965	8,0	

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

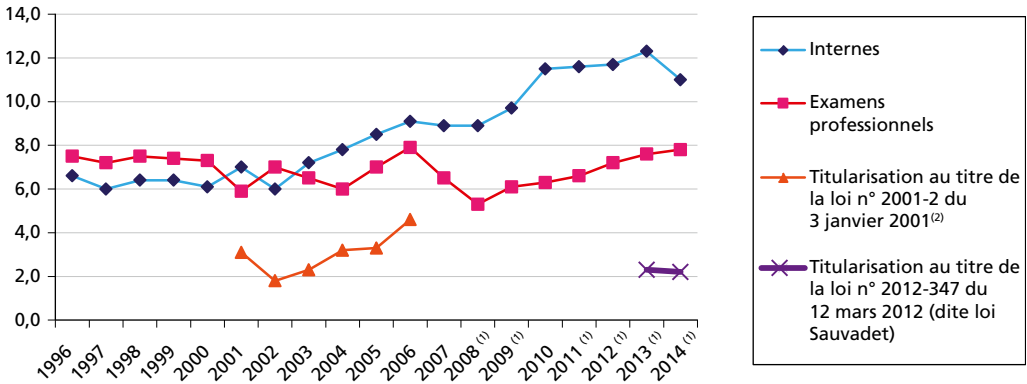
Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours réservés en 2014 (Éducation nationale et ministères économique et financier). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet).

4 4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-5 : Sélectivité des concours internes, examens professionnels et titularisations dans la fonction publique de l'État de 1996 à 2014



Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

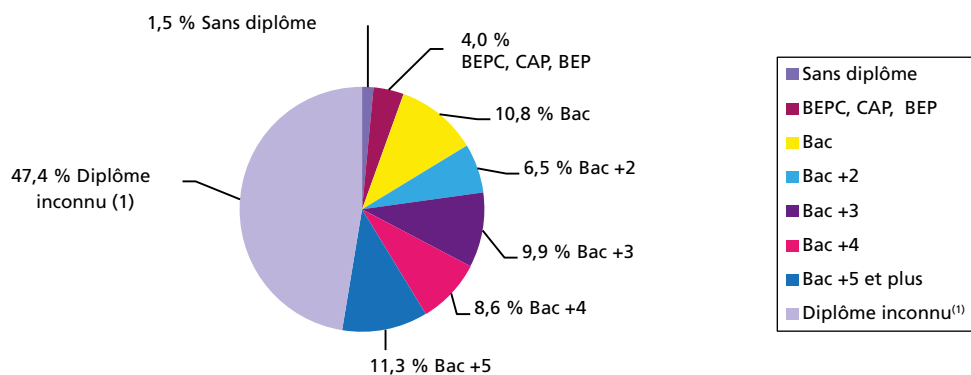
(1) Champ partiel : 544 concours pour lesquels les ministères ont répondu sur 562 organisés en 2008 ; 500 concours sur 507 organisés en 2009 ; 534 concours sur 540 organisés en 2011 ; 489 concours pour 491 organisés en 2012 ; 565 concours sur 570 organisés en 2013 et 701 concours sur 708 organisés en 2014.

(2) Le plan de titularisation au titre de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 (résorption de l'emploi précaire) a pris fin en janvier 2006. Un nouveau plan de titularisation a été mis en place par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet.

4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-6 : Niveau de diplôme des candidats recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État en 2014

[en %]

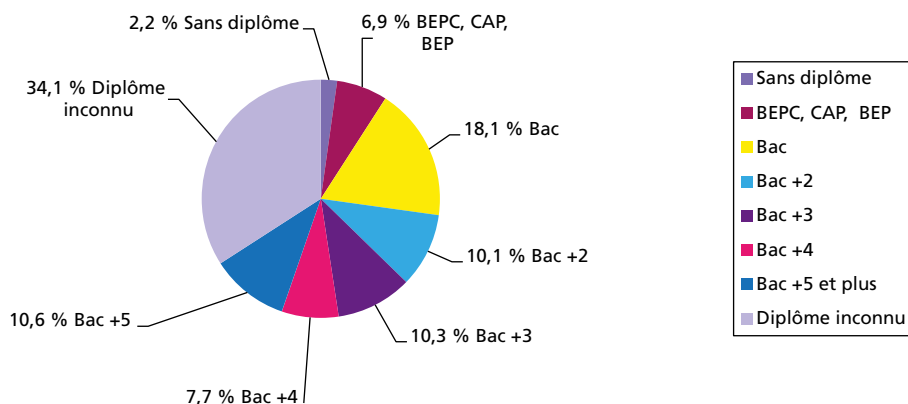


Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) 46,0 % pour la catégorie A, 47,0 % pour la catégorie B et 56,8 % pour la catégorie C.

Figure 4.1-7 : Niveau de diplôme des candidats recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État hors Éducation nationale en 2014

[en %]



Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

4 4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-8 : Nombre de candidats effectivement recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État par catégorie et par sexe selon le type de sélection en 2014

	Catégorie A		Catégorie B	Catégorie C	Ensemble	
	Total	dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Total	Total général	dont enseignement ⁽¹⁾
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾	12 133	5 423	8 757	3 838	24 728	5 423
Postes offerts (résultats partiels)⁽²⁾	12 133	5 423	8 757	2 094	22 984	5 423
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾	9 466	4 029	7 759	3 484	20 709	4 029
Total recrutés (résultats partiels)⁽²⁾	9 466	4 029	7 759	1 740	18 965	4 029
Hommes	3 958	1 668	3 326	517	7 801	1 668
Femmes	5 508	2 361	4 433	1 223	11 164	2 361
Sélectivité	8,1	6,1	8,0	7,2	8,0	6,1
Dont concours interne						
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾	5 026	2 304	3 519	965	9 510	2 304
Postes offerts (résultats partiels)⁽²⁾	5 026	2 304	3 519	787	9 332	2 304
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾	4 781	2 105	3 140	1 026	8 947	2 105
Total recrutés (résultats partiels)⁽²⁾	4 781	2 105	3 140	848	8 769	2 105
Hommes	1 941	787	1 560	310	3 811	787
Femmes	2 840	1 318	1 580	538	4 958	1 318
Sélectivité	11,4	9,6	10,4	11,6	11,0	9,6
Dont concours réservés						
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾	5 392	3 119	1 333	2 772	9 497	3 119
Postes offerts (résultats partiels)⁽²⁾	5 392	3 119	1 333	1 206	7 931	3 119
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾	2 976	1 924	838	2 378	6 192	1 924
Total recrutés (résultats partiels)⁽²⁾	2 976	1 924	838	812	4 626	1 924
Hommes	1 314	881	292	181	1 787	881
Femmes	1 662	1 043	546	631	2 839	1 043
Sélectivité	2,3	2,1	1,4	2,3	2,2	2,1
Dont examen professionnel						
Postes offerts	1 715	0	3 905	101	5 721	0
Total recrutés	1 709	0	3 781	80	5 570	0
Hommes	703	0	1 474	26	2 203	0
Femmes	1 006	0	2 307	54	3 367	0
Sélectivité	9,1	0,0	7,4	1,9	7,8	0,0
Examen professionnel (avec changement de corps) - loi 84-16 art 26						
Postes offerts	657	0	493	0	1 150	0
Total recrutés	702	0	541	0	1 243	0
Hommes	244	0	270	0	514	0
Femmes	458	0	271	0	729	0
Sélectivité	14,8	0,0	15,2	0,0	15,0	0,0
Examen professionnel (avec changement de grade) - loi 84-16 art 58						
Postes offerts	1 058	0	3 412	101	4 571	0
Total recrutés	1 007	0	3 240	80	4 327	0
Hommes	459	0	1 204	26	1 689	0
Femmes	548	0	2 036	54	2 638	0
Sélectivité	5,4	0,0	6,3	1,9	6,0	0,0

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

⁽¹⁾ Postes d'enseignants.

⁽²⁾ Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours réservés en 2014 (Éducation nationale et Écologie). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-9 : Ensemble des recrutements et sélections internes dans la fonction publique de l'État dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200 en 2014

Catégorie	Postes offerts		Inscrits			Présents			Admissibles			Admis			Recrutés			Sélectivité		
	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F	total	H	F		total	
																				H
Catégorie A																				
Professeur du second degré	2 051	4 907	13 931	2 147	4 679	6 826	785	1 942	2 727	410	967	1 377	400	943	1 343					5,0
Professeur de lycée professionnel	1 331	3 089	6 987	1 474	1 942	3 416	221	354	575	514	585	1 099	514	588	1 102					3,1
Professeur agrégé	825	8 041	17 928	5 111	6 447	11 558	786	1 044	1 830	361	464	825	351	457	808					14,0
Attaché principal d'administration	677	1 672	2 135	3 807	1 429	1 786	2 321	232	266	498	303	371	674	303	371	674				4,8
Personnel de direction de 2 ^{ème} classe	605	1 886	2 138	4 024	1 886	2 138	4 024	509	702	1 211	268	337	605	268	337	605				6,7
Inspecteur des finances publiques	474	4 334	5 058	9 392	3 715	4 282	7 997	348	554	902	178	295	473	170	280	450				16,9
Attaché d'administration	874	2 413	7 517	9 930	1 684	5 101	6 785	261	631	892	138	266	404	140	282	422				16,8
Ingénieur d'études, 2 ^{ème} classe	539	2 058	2 713	4 771	1 722	2 306	4 028	693	1 055	1 748	161	242	403	163	223	386				10,0
Assistant ingénieur	469	2 370	4 672	7 042	2 107	4 143	6 250	874	1 481	2 355	153	222	375	163	229	392				16,7
Attaché, élève d'institut régional d'administration (IRA)	258	1 420	2 793	4 213	898	1 844	2 742	180	415	595	78	180	258	78	180	258				10,6
Professeur des écoles	301	497	1 596	2 093	204	489	693	132	234	366	81	145	226	81	145	226				3,1
Inspecteur du travail	222	501	894	1 395	405	752	1 157	153	310	463	77	145	222	79	147	226				5,2
Catégorie B																				
Gardien de la paix de la Police nationale	1 193	3 847	1 668	5 515	3 297	1 398	4 695	1 880	786	2 666	899	294	1 193	899	294	1 193				3,9
Secrétaire administratif classe normale	1 031	2 763	19 745	22 008	1 826	13 538	15 364	217	1 627	1 844	135	747	882	110	585	695				17,4
Contrôleur 2 ^{ème} classe	854	4 147	5 814	9 961	3 401	4 841	8 242	774	1 266	2 040	297	552	849	330	557	887				
Secrétaire administratif classe supérieure	818	1 696	7 656	9 352	1 344	6 031	7 375	480	2 160	2 640	140	678	818	117	562	679				9,0
Contrôleur 1 ^{ère} classe	715	2 641	3 254	5 895	2 350	2 899	5 249	1 605	2 321	3 926	365	350	715	364	344	708				
Technicien recherche et formation classe normale	558	755	2 354	3 109	738	2 322	3 060	273	624	897	147	302	449	137	307	444				6,8
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	376	437	1 685	2 122	418	1 593	2 011	142	688	830	64	309	373	59	282	341				5,4
Contrôleur principal	290	1 502	1 416	2 918	1 257	1 185	2 442	1 010	1 089	2 099	135	154	289	134	153	287				8,4
Technicien recherche et formation classe supérieure	281	383	521	904	314	403	717	2	20	22	133	147	280	133	148	281				2,6
Technicien supérieur principal	277	1 074	453	1 527	743	312	1 055	208	124	332	121	93	214	120	93	213				4,9
Catégorie C																				
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	663	1 247	7 233	8 480	690	4 477	5 167	164	991	1 155	76	482	558	64	509	573				9,3
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	520	985	3 327	4 312	129	745	874	129	739	868	27	147	174	61	288	349				5,0

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Recrutements et sélections internes : concours internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

Définition : Sélectivité : présents/admis

4 4.2 Recrutements déconcentrés internes dans la fonction publique de l'État

Figure 4.2-1 : Recrutements déconcentrés⁽¹⁾ par voie interne⁽³⁾ dans la fonction publique de l'État en 2014

	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés			Sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours internes dont :	2 529	8 698	23 116	31 814	1 078	1 288	2 366	1 033	1 169	2 202	13,4
	1 673	6 317	22 144	28 461	425	1 088	1 513	380	969	1 349	18,8
Intérieur, Outre-mer et Collectivités locales	849	2 340	925	3 265	652	196	848	652	196	848	3,9
Ministère de la Justice	2	7	22	29	1	1	2	1	1	2	14,5
Ministère de la Santé	4	24	24	48	0	3	3	0	3	3	16,0
DGAC	1	10	1	11	0	0	0	0	0	0	0,0
Examens professionnels dont :											
Éducation nationale	587	483	2 717	3 200	85	499	584	58	359	417	5,5
Concours réservés dont :	1 634	388	1 132	1 520	239	700	939	243	668	911	1,6
Éducation nationale	1 155	306	934	1 240	174	529	703	178	498	676	1,8
Ministère de la Défense	399	49	109	158	45	101	146	45	101	146	1,1
Ministère de l'Intérieur	80	19	82	101	12	68	80	12	67	79	1,3
DGCCRF	0	14	7	21	8	2	10	8	2	10	2,1
Total déconcentrés résultats partiels⁽²⁾⁽³⁾	4 750	9 569	26 965	36 534	1 402	2 487	3 889	1 334	2 196	3 530	9,4
Total recrutements internes (résultats partiels)⁽²⁾⁽³⁾	22 984	58 541	93 722	152 263	7 777	11 264	19 041	7 801	11 164	18 965	8,0
Part des recrutements par voie déconcentrée (en %)	20,7	16,3	28,8	24,0	18,0	22,1	20,4	17,1	19,7	18,6	
Total déconcentrés résultats globaux estimés⁽²⁾	6 494	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5 274	nd
Total recrutements internes (résultats globaux estimés)⁽²⁾⁽³⁾	24 728	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	20 709	nd
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats globaux estimés) (en %)	26,3	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	25,5	nd

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Écologie n'ont pas pu fournir tous les résultats des concours déconcentrés internes. Les résultats manquants représentent 1 744 postes aux concours internes et réservés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

4.2 Recrutements déconcentrés internes dans la fonction publique de l'État

Figure 4.2-2 : Nombre de recrutés par voie de concours déconcentrés⁽¹⁾ internes⁽²⁾ par catégorie hiérarchique et type de sélection en 2014

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours interne	236	275	511	763	614	1 377	34	280	314	2 202
Examen professionnel	-	-	-	58	359	417	-	-	-	417
Concours réservé	120	198	318	77	257	334	46	213	259	911
Total déconcentrés résultats partiels⁽³⁾	356	473	829	898	1 230	2 128	80	493	573	3 530
Total recrutements internes⁽²⁾ (résultats partiels)⁽³⁾	3 958	5 508	9 466	3 326	4 433	7 759	517	1 223	1 740	18 965
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats partiels) (en %)	9,0	8,6	8,8	27,0	27,7	27,4	15,5	40,3	32,9	18,6
Total déconcentrés résultats globaux estimés⁽³⁾	356	473	829	898	1 230	2 128	nd	nd	2 317	5 274
Total recrutements internes⁽²⁾ (résultats globaux estimés)⁽³⁾	3 958	5 508	9 466	3 326	4 433	7 759	nd	nd	3 484	20 709
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats globaux estimés) (en %)	9,0	8,6	8,8	27,0	27,7	27,4	nd	nd	66,5	25,5

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

(3) Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Écologie n'ont pas pu fournir tous les résultats des concours déconcentrés internes. Ces recrutements représentent 1744 postes ouverts en catégorie C aux concours interne et réservés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale


Figure 4.3-1 Recrutements par voie interne dans la fonction publique territoriale en 2014

	Catégorie	Postes offerts	Présents	Admis
Fonction publique territoriale hors Ville de Paris		7 733⁽¹⁾	78 872	27 262
Concours interne	A+	51	560	51
	A	1 074	16 701	1 096
	B	2 395	11 822	2 089
	C	4 213	16 688	3 405
Examen professionnel	A+	nd	nd	36
	A	nd	2 804	735
	B	nd	8 864	4 040
	C	nd	21 433	15 810
Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)		597	2 020⁽²⁾	434
Concours interne	A	14	319	13
	B	77	1 095	64
	C	109	495	72
Examen professionnel (Ville de Paris)	A	31	nd	31
	B	184	nd	170
Examen professionnel (CASVP)	B	42	50	26
	C	140	61	58

Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris ; Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Hors examen professionnel de la FPT : chiffres non disponibles.

(2) Hors examen professionnel de la Ville de Paris : chiffres non disponibles.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-2 : Recrutements par concours interne dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾ et par cadre d'emploi en 2014

	Postes offerts	Inscrits ⁽³⁾			Présents ⁽³⁾			Admissibles ⁽³⁾			Admis ⁽³⁾			Part des femmes (en %)
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A+														
Administrateur territorial	27	223	182	405	121	115	236	33	29	62	14	15	29	51,7
Conservateur des bibliothèques	7	34	65	99	26	49	75	4	13	17	2	5	7	71,4
Conservateur du patrimoine	5	34	73	107	24	45	69	nd	nd	20	0	4	4	100,0
Ingénieur en chef territorial	12	162	90	252	115	65	180	13	11	24	6	5	11	45,5
Total catégorie A+	51	453	410	863	286	274	560	nd	nd	123	22	29	51	56,9
Catégorie A														
Attaché territorial	838	5 138	18 373	23 511	3 637	12 045	15 682	370	1 424	1 794	185	712	897	79,4
Bibliothécaire	68	219	955	1 174	162	665	827	24	113	137	13	56	69	81,3
Cadre de santé	67	15	51	66	12	46	58	7	32	39	7	32	39	82,1
Puericultrice cadre de santé	101	5	160	165	3	131	134	2	84	86	4	87	91	96,1
Total catégorie A	1 074	5 376	19 540	24 916	3 804	12 897	16 701	398	1 658	2 056	207	889	1 096	
Catégorie B														
Chef de service de police municipale	76	646	166	812	386	126	512	125	38	163	72	19	91	20,9
Éducateur des activités physiques et sportives	238	1 087	347	1 434	830	251	1 081	270	107	377	180	73	253	28,9
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	56	223	67	290	145	52	197	54	29	83	42	25	67	37,5
Rédacteur	47	139	844	983	91	658	749	8	84	92	5	46	51	90,2
Technicien	1 166	7 996	1 958	9 954	6 378	1 185	7 563	1 743	522	2 265	909	268	1 177	22,8
Technicien principal 2 ^{ème} classe	812	1 988	896	2 884	1 161	559	1 720	454	246	700	290	160	450	35,6
Total catégorie B	2 395	12 079	4 278	16 357	8 768	3 054	11 822	2 648	1 032	3 680	1 497	592	2 089	28,3
Catégorie C														
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1 666	999	10 225	11 224	710	7 897	8 607	230	2 396	2 626	152	1 394	1 546	90,2
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1 960	3 258	1 157	4 415	3 003	894	3 897	1 346	413	1 759	946	280	1 226	22,8
Adjoint technique 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	99	532	378	910	450	298	748	134	47	181	81	22	103	21,4
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	488	34	4 538	4 572	25	3 411	3 436	19	2 296	2 315	6	524	530	98,9
Total catégorie C	4 213	4 823	16 298	21 121	4 188	12 500	16 688	1 728	5 153	6 881	1 185	2 220	3 405	65,2
Total	7 733	22 731	40 526	63 257	17 046	28 725	45 771	4 774⁽²⁾	7 842⁽²⁾	12 740	2 911	3 730	6 641	56,2

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Champ : France entière.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes

(1) Fonction publique territoriale hors Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de sapeurs-pompiers.

(2) Hors catégorie A+.

(3) La répartition par sexe n'est pas connue pour 13 % des candidats inscrits, 20 % des présents, 7 % des admissibles et 11 % des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-3 Examen professionnel dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾ par cadre d'emploi en 2014

	Inscrits ⁽³⁾			Présents ⁽³⁾			Admissibles ⁽³⁾			Admis ⁽³⁾			
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	% femme
Catégorie A+													
Administrateur territorial	397	385	782	nd	nd	nd	nd	nd	nd	26	10	36	27,8
Total catégorie A+	397	385	782	nd	nd	nd	nd	nd	nd	26	10	36	27,8
Catégorie A													
Conseiller principal de 2 ^{ème} classe des APS	24	9	33	17	5	22	17	5	22	11	5	16	31,3
Conseiller principal des APS	56	12	68	38	10	48	41	8	49	24	6	30	20,0
Directeur de police municipale	118	6	124	88	5	93	23	3	26	15	2	17	11,8
Ingénieur	2 980	749	3 729	2 030	491	2 521	624	202	826	463	142	605	23,5
Puéricultrice cadre supérieur de santé	0	144	144	0	120	120	0	102	102	0	67	67	100,0
Total	3 178	920	4 098	2 173	631	2 804	705	320	1 025	513	222	735	30,2
Catégorie B													
Animateur principal 1 ^{ère} classe	23	22	45	17	21	38	17	18	35	14	16	30	53,3
Animateur principal 2 ^{ème} classe	410	496	906	354	424	778	285	319	604	172	203	375	54,2
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	173	190	363	162	177	339	147	120	267	123	140	263	53,1
Assistant de conservation de patrimoine et bibliothèque principal 1 ^{ère} classe	88	435	523	79	364	443	75	359	434	57	286	343	83,3
Assistant de conservation de patrimoine et bibliothèque principal 2 ^{ème} classe	87	394	481	74	334	408	48	214	262	39	169	208	81,1
Chef de service de police municipale	752	172	924	466	113	579	106	32	138	67	17	84	20,2
EP ETAPS (PI)	77	19	96	66	17	83	20	11	31	13	7	20	36,4
EP ETAPS principal de 2 ^{ème} classe (PI)	19	6	25	17	6	23	7	7	14	5	3	8	33,3
Moniteur-éducateur et intervenant familial	2	133	135	2	132	134	0	23	23	2	58	60	96,7
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	226	1 395	1 621	178	1 108	1 286	142	943	1 085	70	492	562	87,5
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	706	5 491	6 197	548	4 205	4 753	447	3 152	3 599	253	1 834	2 087	87,9
Total	2 563	8 753	11 316	1 963	6 901	8 864	1 294	5 198	6 492	815	3 225	4 040	79,8
Catégorie C													
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	165	221	386	141	181	322	133	167	300	115	142	257	55,3
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	721	1 642	2 363	663	1 482	2 145	620	1 435	2 055	553	1 098	1 651	66,5
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	201	779	980	215	664	879	160	655	815	140	549	689	79,7
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	12 398	6 143	18 541	11 764	5 251	17 015	10 199	4 785	14 984	8 485	3 887	12 372	31,4
Agent social de 1 ^{ère} classe	27	1 133	1 160	23	1 049	1 072	22	987	1 009	19	822	841	97,7
Total	13 513	9 917	23 430	12 806	8 627	21 433	11 134	8 029	19 163	9 312	6 498	15 810	41,1
Total	19 650	19 976	39 626	16 942⁽²⁾	16 158⁽²⁾	33 101⁽²⁾	13 132⁽²⁾	13 547⁽²⁾	26 680⁽²⁾	10 667	9 954	20 621	48,3

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de sapeurs-pompiers.

(2) Hors catégorie A+.

(3) La répartition par sexe n'est pas connue pour 4 % des candidats inscrits, 14 % des présents, 4 % des admissibles et 4 % des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

Figure 4.3-4 : Recrutements par concours interne de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) en 2014

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis			
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	% femme
Catégorie A											
Ville de Paris	10	268	457	725	122	192	314	2	8	10	80,0
Ingénieur des services techniques - concours public	1	10	4	14	3	2	5	1	0	1	0,0
Professeur de conservatoires, discipline trompette	1	8	1	9	5	0	5	1	0	1	0,0
Attaché d'administrations parisiennes	8	250	452	702	114	190	304	0	8	8	100,0
CASVP	4	1	4	5	1	4	5	0	3	3	100,0
Total	14	269	461	730	123	196	319	2	11	13	84,6
Catégorie B											
Ville de Paris	71	937	879	1 816	480	412	892	34	24	58	41,4
Agent de maîtrise en électrotechnique	9	83	0	83	51	0	51	2	0	2	0,0
Technicien supérieur principal, spécialité construction et bâtiment	5	69	8	77	31	3	34	4	1	5	20,0
Technicien supérieur principal, spécialité génie urbain	5	20	11	31	8	10	18	1	3	4	75,0
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	17	234	649	883	107	291	398	6	12	18	66,7
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées, spécialité bibliothèques, classe normale	10	78	120	198	33	58	91	6	4	10	40,0
Agent de maîtrise en travaux publics	8	58	3	61	27	1	28	4	0	4	0,0
Autres concours ⁽¹⁾	17	395	88	483	223	49	272	11	4	15	26,7
CASVP	6	71	252	323	48	155	203	2	4	6	66,7
Total	77	1 008	1 131	2 139	528	567	1 095	36	28	64	43,8
Catégorie C											
Ville de Paris	91	401	258	659	223	156	379	29	30	59	50,8
Adjoint d'animation et d'action sportive - activités périscolaires	60	110	173	283	65	107	172	11	25	36	69,4
Jardinier - Adjoint technique principal	13	61	14	75	41	9	50	9	2	11	18,2
Bûcheron élagueur - Adjoint technique principal	5	4	1	5	1	1	2	0	0	0	0,0
Agent d'accueil et de surveillance principal	5	142	67	209	84	39	123	2	3	5	60,0
Autres concours ⁽¹⁾	8	84	3	87	32	0	32	7	0	7	0,0
CASVP	18	28	128	156	19	97	116	4	9	13	69,2
Total	109	429	386	815	242	253	495	33	39	72	54,2
Total	200	1 706	1 978	3 684	893	1 016	1 909	71	78	149	52,3

Sources : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris et Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

(1) Concours offrant moins de cinq postes.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-5 : Examen professionnel de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris en 2014

	Postes offerts	Inscrits				Présents	Admis			
		Hommes	Femmes	Total inscrits	% femme		Hommes	Femmes	Total admis	% femme
Examen professionnel Ville de Paris										
Catégorie A	31	50	57	107	53,3	nd	9	22	31	71,0
Attaché d'administrations parisiennes principal	31	50	57	107	53,3	nd	9	22	31	71,0
Catégorie B	184	285	303	568	53,3	nd	70	103	170	60,6
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe supérieure	51	50	77	127	60,6	nd	21	30	51	58,8
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle	43	27	76	103	73,8	nd	5	38	43	88,4
Technicien supérieur en chef	11	19	15	34	44,1	nd	5	6	11	54,5
Agent supérieur d'exploitation	26	109	21	130	16,2	nd	22	4	26	15,4
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe supérieure	13	7	23	30	76,7	nd	4	9	13	69,2
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe exceptionnelle	8	6	30	36	83,3	nd	1	7	8	87,5
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	6	34	13	47	27,7	nd	5	1	6	16,7
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	5	19	7	26	26,9	nd	4	1	5	20,0
Secrétaire médical et social de classe supérieure	11	1	19	20	95,0	nd	1	4	5	80,0
Secrétaire médical et social de classe exceptionnelle	6	0	15	15	100,0	nd	0	2	2	100,0
Autres concours ⁽¹⁾	4	13	7	20	35,0	nd	2	1	3	33,3
Total Ville de Paris	215	335	360	675	53,3	nd	79	125	201	62,2
Examen professionnel du CASVP										
Catégorie B										
Secrétaire administratif classe exceptionnelle (CASVP)	17	5	16	21	76,2	20	3	9	12	75,0
Secrétaire administratif classe supérieure (CASVP)	17	9	8	17	47,1	15	5	3	8	37,5
Secrétaire médical et social de classe exceptionnelle (CASVP)	3	1	9	10	90,0	6	0	3	3	100,0
Secrétaire médical et social de classe supérieure (CASVP)	5	0	11	11	100,0	9	0	3	3	100,0
Catégorie C										
Agent social 1 ^{ère} classe	140	13	49	62	79,0	61	13	45	58	77,6
Total CASVP	182	28	93	121	76,9	111	21	63	84	75,0
Total	397	363	453	796	56,9	nc	100	188	285	66,0

Sources : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris et Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

 **Figure 4.4-1 : Résultat du concours interne des instituts régionaux d'administration (IRA) en 2015**

	Nombre			Évolution (%)	
	2005	2014	2015	2015/2014	2015/2005
Postes offerts	250	258	258	0,0	3,2
Présents					
ensemble	1 260	2 742	2 556	-6,8	102,9
dont Femmes	-	1 844	1 680	-8,9	-
Recrutés					
ensemble	250	258	258	0,0	3,2
dont Femmes	-	180	188	4,4	-

Sources : IRA ; DGAFP – Bureau des politiques de recrutement, de formation et de la professionnalisation.

 **Figure 4.4-2 : Résultat du concours interne d'attaché territorial en 2014⁽¹⁾**

	Nombre			Évolution (%)	
	2004	2012	2014	2014/2012	2014/2004
Postes offerts	998	787	838	6,5	-16,0
Présents	5 105	14 058	15 682	11,6	207,2
Admis	912	900	897	-0,3	-1,6

Source : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) jusqu'en 2009 et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion à partir de 2010.

(1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans.

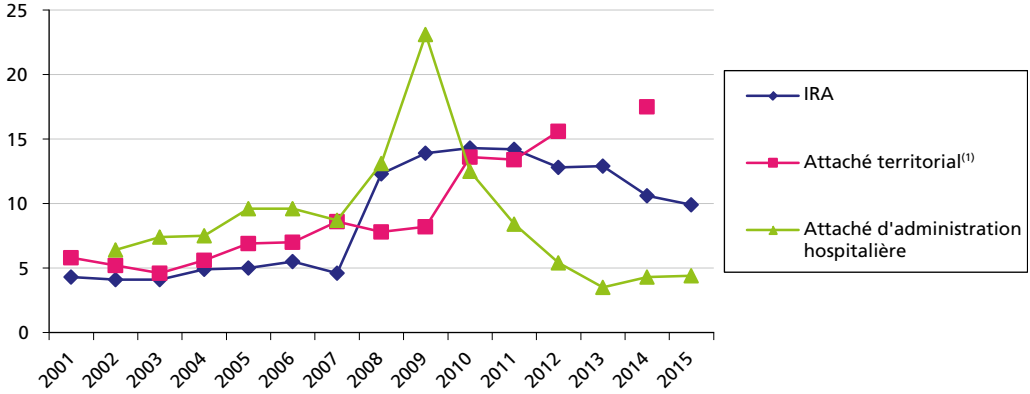
 **Figure 4.4-3 : Résultat du concours interne d'attaché d'administration hospitalière en 2015**

	Nombre				Évolution (%)	
	2004	2005	2014	2015	2015/2014	2014/2004
Postes offerts	61	-	45	50	11,1	-26,2
Présents	446	-	271	328	21,0	-39,2
Admis	60	-	63	75	19,0	5,0

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) En 2005, le concours n'a pas eu lieu.

Figure 4.4-4 : Sélectivité comparée des concours internes niveau attaché de 2001 à 2015



Sources : IRA ; CNFPT ; CNG. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans depuis 2012.

 **Figure 4.5-1 : Administrateur civil : résultat du concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA) de 2015**

	Nombre			Évolution (%)	
	2005	2014	2015	2015/2014	2015/2005
Postes offerts	36	38	38	0,0	5,6
Présents	372	281	243	-13,5	-34,7
Admis	36	38	37	-2,6	2,8

Source : ENA.

 **Figure 4.5-2 : Administrateur territorial : résultat du concours interne d'entrée à l'Institut national des études territoriales (INET) de 2014**

	Nombre			Évolution (%)	
	2004	2013	2014	2014/2013	2014/2004
Postes offerts	27	27	27	0,0	0,0
Présents	236	231	232	0,4	-1,7
Admis	27	26	29	11,5	7,4

Source : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

 **Figure 4.5-3 : Directeur d'hôpital : résultat du concours interne de directeur d'hôpital de 2015**

	Nombre			Évolution (%)	
	2005	2014	2015	2015/2014	2015/2005
Postes offerts	32	25	28	12,0	-12,5
Présents	128	132	134	1,5	4,7
Admis	32	25	28	12,0	-12,5

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

 **Figure 4.5-4 : Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social(1) : résultat du concours interne de 2015**

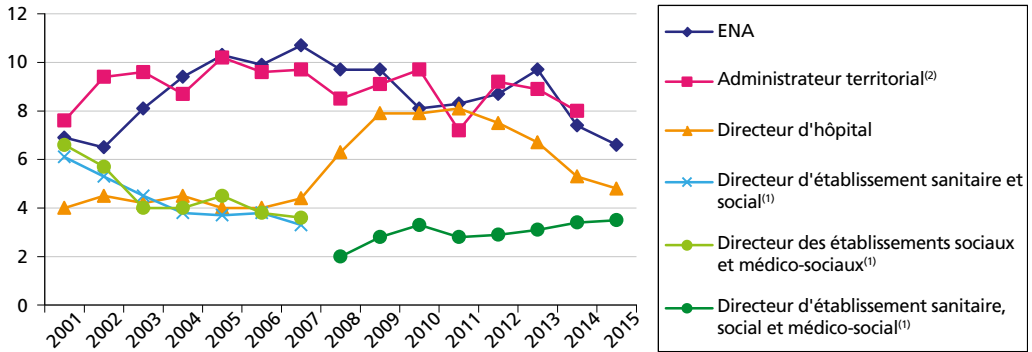
	Nombre			Évolution (%)	
	2005	2014	2015 ⁽²⁾	2015/2014	2015/2005
Postes offerts	75	40	33	-17,5	-56,0
Présents	226	135	117	-13,3	-48,2
Admis	57	40	33	-17,5	-42,1

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Le corps de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social résulte de la fusion, à partir de 2008, des corps de directeur d'établissement sanitaire et social et de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux.

(2) La diminution du nombre de postes offerts au concours interne s'explique par l'introduction, à partir de 2015, du 3^{ème} concours qui a induit une modification dans la répartition des places entre les concours externe, interne et troisième concours.

Figure 4.5-5 : Sélectivité comparée des concours internes niveau administrateur de 2001 à 2015



Sources : ENA, CNFPT, CNG. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) À partir de 2008, le corps de directeur d'établissement sanitaire et social a fusionné avec celui de directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux. Le nouvel intitulé est «directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social».

(2) Chiffres 2015 non disponibles

En 2014, 8,5 % des agents de la fonction publique présents en 2013 et en 2014 sont mobiles (446 700 agents). Ce taux est stable par rapport à 2013. À l'occasion de leur mobilité, 46 % des agents ont changé d'employeur, 46 % de zone d'emploi et 38 % de statut ou de situation d'emploi. La stabilité en 2014 du taux global de mobilité provient d'une légère baisse des changements d'employeur (-0,1 point), d'une légère hausse des changements de zone d'emploi (+0,1) et de la stabilité des changements de statut ou de situation d'emploi. Ces changements peuvent se cumuler si bien qu'au total environ 586 700 mobilités (ou actes de mobilité) ont été effectuées en 2014, soit **1,3 mobilité en moyenne par agent mobile**, comme pour les années précédentes. Les mobilités simples sont les plus fréquentes (55 % de l'ensemble des actes de mobilité), suivies des mobilités doubles (35 %) et triples (9 %).

Parmi les agents présents en 2013 et en 2014, 6,2 % n'ont connu qu'une **mobilité simple** en 2014 : 2,2 % ont changé de statut ou de situation d'emploi sans changer ni d'employeur ni de zone d'emploi, 1,9 % d'employeur et 2 % de zone d'emploi. **Les mobilités doubles** ont concerné 2 % des agents. La plus fréquente est la combinaison du changement d'employeur et de zone d'emploi (1,3 % des agents). Enfin, seul 0,4 % des agents ont effectué une mobilité triple.

Parmi les 209 100 changements d'employeur, 48 % ne sont pas associés à un autre type de changement, 33 % ont été accompagnés de changement de zone d'emploi et 11 % de statut ou de situation d'emploi. La combinaison de ces trois formes de changement concerne 9 % des changements d'employeur.

Parmi l'ensemble des changements de zone d'emploi (207 200), 52 % n'ont pas été accompagnés par d'autres types de changement, 33 % par un changement d'employeur, 9 % à la fois par un changement d'employeur et de statut ou de situation d'emploi et 6 % par un changement de statut ou de situation d'emploi.

Enfin, 69 % des **changements de statut ou de situation d'emploi (170 400)** ne sont pas liés à d'autres

changements, 13 % s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur et 11 % à un changement d'employeur et de zone d'emploi.

Parmi l'ensemble des agents employés dans la fonction publique en 2013 et en 2014 (5,3 millions d'agents), 4 % ont changé d'employeur en 2014, dont 3,3 % vers un employeur dans le même versant et 0,6 % dans un autre versant. Dans la FPT comme dans la FPH, 0,7 % des agents changent de versant de la fonction publique contre 0,5 % des agents de la FPE. Pour les agents ayant changé de versant, la destination principale est la FPT : 41,1 %, contre 35,9 % pour la FPE et 22,9 % pour la FPH. La FPT a ainsi recruté respectivement 76,6 % et 61,3 % des agents de la FPE et de la FPH qui ont changé de versant. Parmi les agents de la FPT ayant changé de versant, 63,6 % sont partis vers la FPE et 36,4 % vers la FPH.

En 2014, 3,9 % des agents employés dans la fonction publique en 2013 et en 2014 ont changé de zone d'emploi. Parmi les agents employés dans la FPE en 2013 et toujours présents dans la fonction publique en 2014, 6,8 % ont changé de zone d'emploi contre 2,9 % des agents de la FPH et 1,4 % des agents de la FPT. Le changement de zone d'emploi est nettement plus fréquent lorsque les agents changent de versant de la fonction publique. Parmi les employés en 2013 dans la FPE et dans un autre versant en 2014, 44,3 % ont changé de zone d'emploi, et c'est le cas de 45,3 % et 42,8 % des mobilités inter-versants issues de la FPT et de la FPH.

En 2014, le changement de statut ou de situation d'emploi a concerné 3,2 % des agents employés dans la fonction publique en 2013 et en 2014. Ce taux varie fortement en fonction des situations initiales d'emploi. Il atteint 15,9 % chez les bénéficiaires de contrats aidés et 13,1 % chez les contractuels. En revanche, les fonctionnaires ne changent de statut que dans 0,3 % des cas et les autres catégories et statuts dans 2,0 % des cas.

Pour plus de détails, voir le dossier « Mobilité et restructurations dans la fonction publique entre 2011 et 2014 ».

Définition et méthodes (voir encadré 2 du dossier « Mobilité et restructurations dans la fonction publique entre 2011 et 2014 »)

Figure 4.6-1 : Effectif des agents mobiles et nombre d'actes de mobilité en 2014

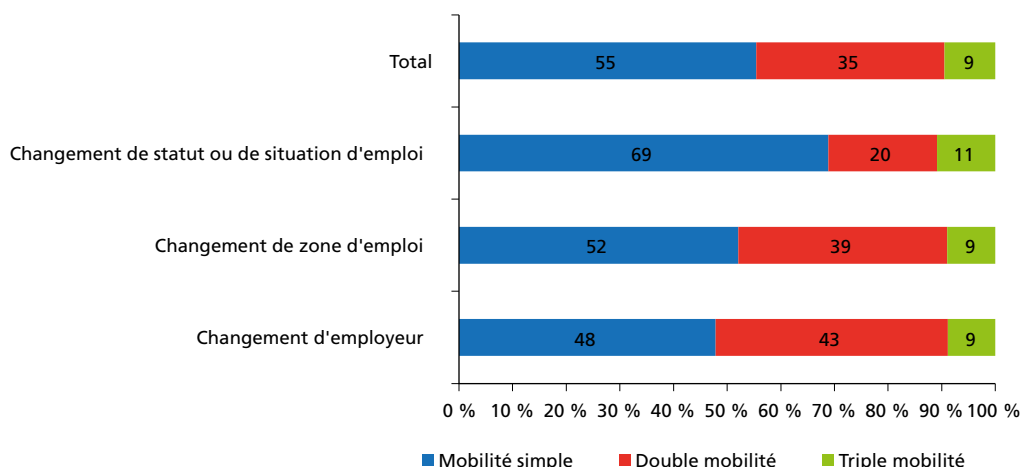
	2011	2012	2013	2014
Agents présents deux années consécutives	5 140 448	5 146 962	5 185 962	5 266 360
Agents ayant connu au moins un acte de mobilité	497 866	446 997	442 790	446 708
Taux de mobilité (en %)	9,7	8,7	8,5	8,5
Répartition des agents mobiles selon le type de changement				
Changement d'employeur (en %)	44	49	48	47
Changement de zone d'emploi (en %)	44	44	44	46
Changement de statut ou de situation d'emploi (en %)	39	36	38	38
Ensemble des actes de mobilité				
Nombre moyen par agent mobile	1,3	1,3	1,3	1,3
Nombre moyen par agent présent	0,1	0,1	0,1	0,1

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France l'année considérée et l'année précédente, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 46 % des agents mobiles en 2014, c'est-à-dire les agents ayant connu au moins un changement, ont changé de zone d'emploi. À noter qu'un changement de zone d'emploi peut se cumuler avec d'autres changements.

Figure 4.6-2 : Répartition des actes de mobilité en 2014 selon leur composition
[en %]



Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2013 et en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 55 % de l'ensemble des actes de mobilité sont des mobilités simples. 39 % de l'ensemble des changements de zone d'emploi ont été accompagnés par un seul autre changement.

Figure 4.6-3 : Répartition de l'ensemble des agents selon les diverses composantes de la mobilité en 2014

Type de changement		Effectif	Part (en %)	Répartition des mobiles (en %)
Aucune mobilité		4 819 652	91,5	
Simple	Employeur	99 967	1,9	22,4
	Statut	117 327	2,2	26,3
	Zone d'emploi	107 960	2,0	24,2
	Total	325 254	6,2	72,8
Double	Employeur + zone d'emploi	68 338	1,3	15,3
	Employeur + statut	22 200	0,4	5,0
	Zone d'emploi + statut	12 364	0,2	2,8
	Total	102 902	2,0	23,0
Triple	Employeur + zone d'emploi + statut	18 552	0,4	4,2
Ensemble des agents mobiles		446 708	8,5	100,0
Ensemble des agents présents		5 266 360	100,0	

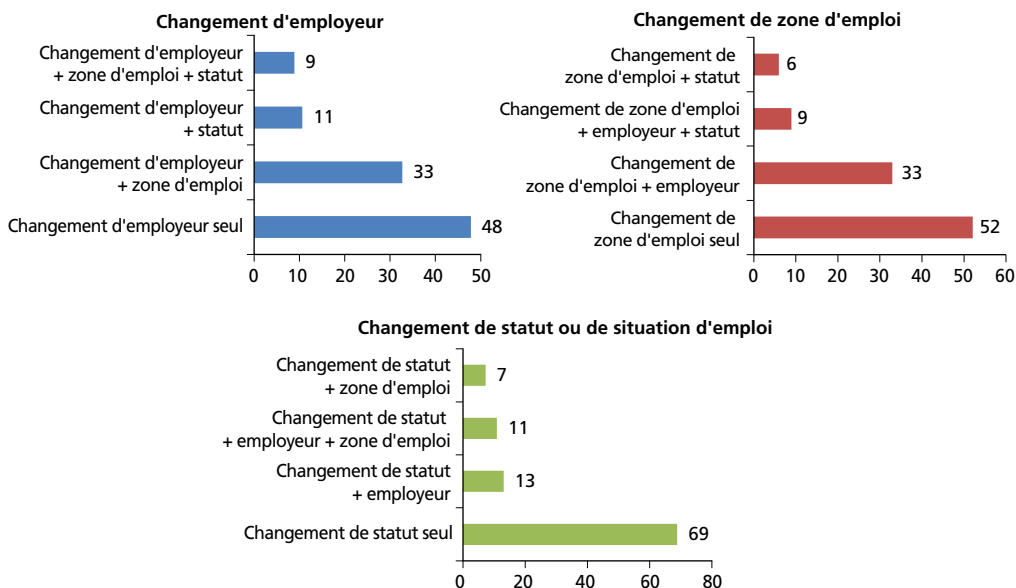
Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2013 et en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents présents dans la fonction publique en 2013 et en 2014, 6,2 % ont connu une mobilité simple (un seul changement). Sur l'ensemble des agents mobiles, 22,4 % ont uniquement changé d'employeur, 15,3 % à la fois d'employeur et de zone d'emploi et pas de statut.

Figure 4.6-4 : Analyse détaillée des mobilités simples, doubles et triples en 2014 par type de changement

[en %]

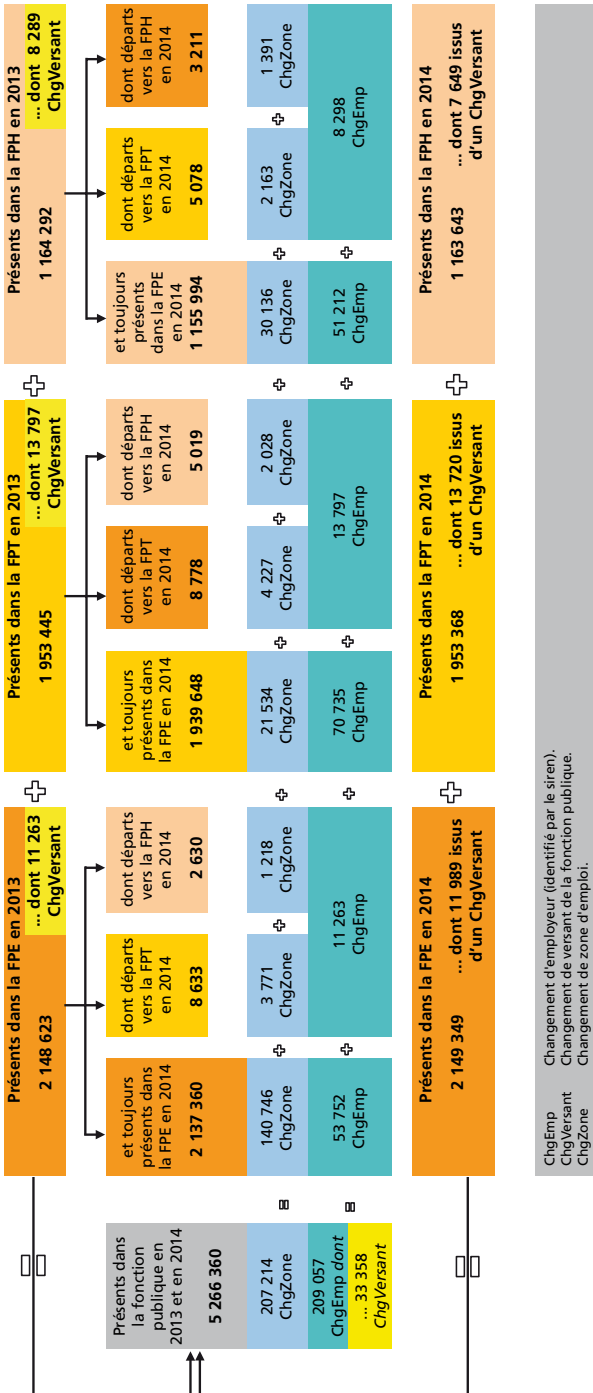


Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2013 et en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 13 % des changements de statut ou de situation d'emploi s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur.

Figure 4.6-5 : Schéma illustratif des changements d'employeur et de zone d'emploi en 2014



Sources : Siasp, Insee, Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.
 Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2013 et en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Figure 4.6-6 : Taux de changement d'employeur, de zone d'emploi et de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique en 2014

Statut ou situation d'emploi de départ (en 2013)	Présents en 2013 et en 2014	Changement d'employeur		Changement de zone d'emploi		Changement de statut ou de situation d'emploi	
		Effectif	Taux (en %)	Effectif	Taux (en %)	Effectif	Taux (en %)
Fonctionnaires	3 776 579	78 408	2,1	112 180	3,0	9 505	0,3
Contractuels	975 243	91 301	9,4	63 174	6,5	127 845	13,1
Autres catégories et statuts	350 889	22 556	6,4	25 206	7,2	7 087	2,0
Bénéficiaires de contrats aidés	163 649	16 792	10,3	6 654	4,1	26 006	15,9
Total	5 266 360	209 057	4,0	207 214	3,9	170 443	3,2

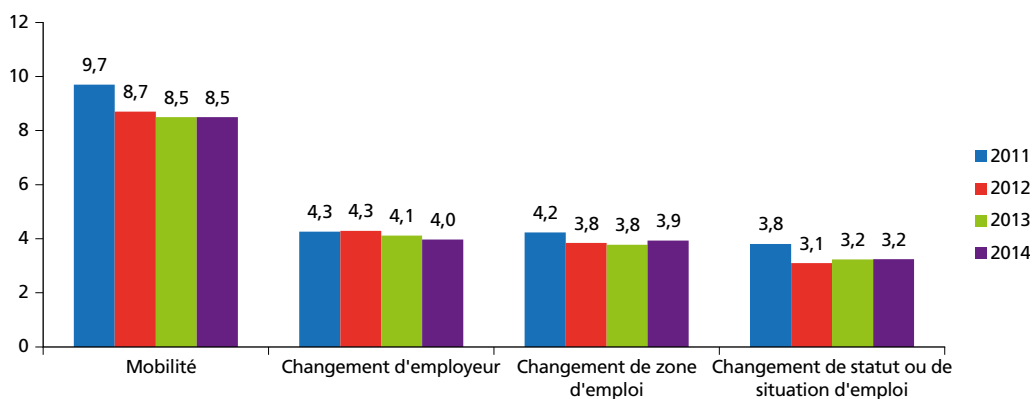
Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2013 et en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 3 776 579 agents fonctionnaires civils sont présents dans la fonction publique en 2013 et en 2014. Parmi eux, 112 180 ont changé de zone d'emploi en 2014 (3 %).

Figure 4.6-7 : Taux de changement d'employeur, de zone d'emploi et de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique entre 2011 et 2014

[en %]



Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France l'année considérée et l'année précédente, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents de la fonction publique présents 2013 et en 2014, 3,9 % ont changé de zone d'emploi en 2014.

 **Figure 4.6-8 : Changement d'employeur intra-versant et inter-versants des agents de la fonction publique en 2014**

Versant de départ (en 2013)	Présents en 2013 et en 2014	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2014	Taux de changement d'employeur (en %)			Destination des agents ayant connu un changement d'employeur inter-versants (en %)			
			Taux	dont intra-versant	dont inter-versants	FPE	FPT	FPH	Total
FPE	2 148 623	65 015	3,0	2,5	0,5		76,6	23,4	100,0
FPT	1 953 445	84 532	4,3	3,6	0,7	63,6		36,4	100,0
FPH	1 164 292	59 510	5,1	4,4	0,7	38,7	61,3		100,0
Total	5 266 360	209 057	4,0	3,3	0,6	35,9	41,1	22,9	100,0

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2013 et en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les présents en 2013 dans la FPE et toujours présents dans la fonction publique en 2014, 3 % ont changé d'employeur : 2,5 % dans le même versant et 0,5 % dans un autre versant. 76,6 % des agents de la FPE ayant changé de versant sont partis vers un employeur de la FPT et 23,4 % vers la FPH.

Figure 4.6-9 : Changement d'employeur des agents de la FPE en 2014 selon l'employeur de départ et de destination

Ministère de départ (en 2013) (y compris EPA sous tutelle)	Présents en 2013 et 2014	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2014	Taux de changement d'employeur (en %)	Départ du ministère vers un... (en %)			Départ d'un EPA du ministère vers... (en %)				Départ du ministère ou EPA vers un... (en %)	
				EPA du même ministère	autre ministère	un EPA d'un autre ministère	le ministère de tutelle	un autre ministère	un autre EPA du même ministère	un EPA d'un autre ministère	employeur de la FPT	employeur de la FPH
Affaires étrangères et européennes	3 193	142	4,4	2,1	47,2	26,8	3,5	8,5	0,0	2,8	5,6	3,5
Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité et Aménagement du territoire	45 261	2 184	4,8	8,6	22,1	5,9	22,8	8,3	3,1	15,3	12,4	1,5
Ministères économique et financier	161 006	2 219	1,4	3,9	24,5	10,2	4,9	33,0	1,7	6,8	11,6	3,3
Culture et Communication	25 308	1 121	4,4	8,3	9,4	4,4	18,8	9,2	9,1	15,5	23,6	1,8
Défense et Anciens combattants	71 751	971	1,4	5,0	34,2	12,2	3,0	9,9	1,2	13,5	10,7	10,3
Écologie, Développement durable, Transports et Logement	80 207	4 978	6,2	68,2	11,5	3,3	2,5	1,6	1,4	1,8	8,9	0,6
Ministères de l'enseignement	1 387 684	46 829	3,4	5,3	2,1	4,0	17,5	7,6	43,0	3,9	12,9	3,7
Éducation nationale, Jeunesse et Vie associative	1 124 861	30 995	2,8	6,3	2,7	5,9	24,8	2,7	35,1	3,0	17,0	2,7
Enseignement supérieur et Recherche	262 823	15 834	6,0	3,5	1,0	0,2	3,2	17,2	58,4	5,6	5,0	5,8
Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration	185 460	2 084	1,1	2,2	46,9	15,3	2,4	1,2	0,0	0,7	27,1	4,3
Justice et Libertés	77 233	1 020	1,3	4,3	42,5	19,7	5,3	1,3	0,1	0,8	19,5	6,5
Services du Premier ministre	10 677	713	6,7	0,3	64,9	16,4	0,3	4,6	0,0	1,3	11,2	1,0
Travail, Emploi et Santé	100 843	2 754	2,7	6,2	13,9	3,2	4,9	14,2	15,1	12,1	13,9	16,6
Total	2 148 623	65 015	3,0	10,1	8,2	5,1	14,5	8,0	32,1	4,7	13,3	4,0

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents présents en France dans un emploi principal de la FPE en 2013 et toujours présents dans la fonction publique en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finance initiale de l'année.

Lecture : Parmi les agents présents au ministère des Affaires étrangères et européennes ou dans un EPA qui lui est rattaché en 2013 et toujours présents dans la fonction publique en 2014, 4,4 % ont changé d'employeur en 2014. Parmi eux, 47,2 % sont partis vers un autre ministère et 26,8 % vers un EPA d'un autre ministère.

Figure 4.6-10 : Changement d'employeur des agents de la FPT en 2014 selon l'employeur de départ et de destination

Catégorie d'employeur de départ (en 2013)	Présents en 2013 et 2014	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2014	Taux de changement d'employeur (en %)	Catégorie d'employeur de destination (en %)									
				Communes	Établissements communaux	Établissements intercommunaux	Départements	Établissements départementaux	Régions	Autres EPA locaux	Un employeur de la FPE	Un employeur de la FPH	Total
				Communes	1 074 038	33 548	3,1	41,9	5,9	24,4	4,4	2,3	1,1
Établissements communaux	138 557	7 491	5,4	32,4	21,2	6,8	3,7	1,2	0,4	0,1	7,0	27,2	100,0
Établissements intercommunaux	278 251	33 060	11,9	12,9	2,9	74,7	1,5	1,1	0,5	0,2	4,2	2,1	100,0
Départements	303 177	5 483	1,8	22,6	3,8	9,7	23,4	3,6	6,4	0,7	19,4	10,5	100,0
Établissements départementaux	67 120	3 339	5,0	39,5	4,0	15,8	12,0	12,2	2,6	0,2	9,4	4,3	100,0
Régions	83 825	1 137	1,4	20,0	2,6	10,4	19,1	4,6	8,3	1,1	27,9	6,2	100,0
Autres EPA locaux	8 477	474	5,6	37,6	0,6	8,0	1,9	3,2	5,9	7,4	32,9	2,5	100,0
Total	1 953 445	84 532	4,3	28,0	5,8	40,9	4,9	2,3	1,3	0,4	10,4	5,9	100,0

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents présents dans un emploi principal en 2013 dans la FPT et toujours présents dans la fonction publique en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents des communes en 2013 et toujours présents dans la fonction publique en France en 2014, 3,1 % ont changé d'employeur en 2014. Parmi eux, 41,9 % sont partis vers un autre employeur du secteur communal, 15 % vers un employeur de la FPE.

Figure 4.6-11 : Changement d'employeur des agents de la FPH en 2014 selon l'employeur de départ et de destination

Catégorie d'employeur de départ (en 2013)	Présents en 2013 et 2014	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2014	Taux de changement d'employeur (en %)	Catégorie d'employeur de destination (en %)					
				Hôpitaux	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	Autres établissements médico-sociaux	Un employeur de la FPE	Un employeur de la FPT	Total
Hôpitaux	1 025 104	52 340	5,1	81,8	3,7	0,6	5,4	7,1	100,0
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	100 203	5 630	5,6	48,3	35,5	5,2	3,8	19,6	100,0
Autres établissements médico-sociaux	38 985	1 540	4,0	30,9	8,1	36,3	12,5	25,0	100,0
Total	1 164 292	59 510	5,1	77,8	6,5	1,8	5,4	8,5	100,0

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents présents dans un emploi principal en 2013 dans la FPH et toujours présents dans la fonction publique en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents des hôpitaux en 2013 et toujours présents dans la fonction publique en France en 2014, 5,1 % ont changé d'employeur en 2014. Parmi eux, 81,8 % sont partis vers un autre employeur hospitalier, 7,1 % vers un employeur de la FPT.

Figure 4.6-12 : Taux de changement d'employeur en 2014 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2013 et 2014	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 776 579	1,2	2,7	2,5	2,1
Contractuels	975 243	8,9	10,2	8,6	9,4
Autres catégories et statuts	350 889	0,5	3,4	17,1	6,4
Bénéficiaires de contrats aidés	163 649	14,6	6,5	7,2	10,3
Sexe					
Femmes	3 399 219	3,1	4,5	4,9	4,1
Hommes	1 867 141	2,9	4,0	5,9	3,8
Âge					
Moins de 25 ans	280 317	12,7	12,4	12,7	12,6
25 à 29 ans	485 467	8,4	8,5	11,4	9,4
30 à 39 ans	1 244 060	3,1	5,3	4,5	4,1
40 à 49 ans	1 577 715	1,8	3,5	3,2	2,8
50 à 59 ans	1 444 483	1,3	2,4	2,5	2,0
60 ans et plus	234 318	1,8	1,8	3,1	2,0
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	119 763	2,3	5,9	10,4	3,0
A	1 653 255	1,6	5,9	8,6	3,5
B	923 114	4,6	5,4	3,2	4,5
C	2 519 022	4,5	3,9	3,8	4,0
Indéterminée	51 206	13,0	10,1	2,5	12,2
Total	5 266 360	3,0	4,3	5,1	4,0

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2013 et en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 2,9 % des hommes agents civils présents dans la FPE en 2013 et toujours présents dans la fonction publique en 2014 ont changé d'employeur en 2014.

Figure 4.6-13 : Le changement de zone d'emploi en 2014 des agents de la fonction publique

Versant de départ (en 2013)	Catégorie d'employeur de départ en 2013	Présents en 2013 et 2014	Effectif des agents ayant changé de zone d'emploi en 2014	Taux de changement de zone d'emploi (en %)	N'ayant pas changé de versant		Ayant changé de versant	
					Effectif	Taux de changement de zone d'emploi (en %)	Effectif	Taux de changement de zone d'emploi (en %)
FPE	Affaires étrangères et européennes	3 193	47	1,5	3 180	1,4	13	23,1
	Agriculture, Alimentation, Pêche, Ruralité et Aménagement du territoire	45 261	2 411	5,3	44 958	5,0	303	49,8
	Ministères économique et financier	161 006	13 583	8,4	160 674	8,4	332	41,0
	Culture et Communication	25 308	1 018	4,0	25 024	3,4	284	56,0
	Défense et Anciens combattants	71 751	3 232	4,5	71 547	4,4	204	54,9
	Écologie, Développement durable, Transports et Logement	80 207	5 169	6,4	79 731	6,2	476	48,9
	Ministères de l'enseignement	1 387 684	93 708	6,8	1 379 876	6,6	7 808	40,9
	<i>Éducation nationale, Jeunesse et Vie associative</i>	<i>1 124 861</i>	<i>80 790</i>	<i>7,2</i>	<i>1 118 767</i>	<i>7,0</i>	<i>6 094</i>	<i>41,8</i>
	<i>Enseignement supérieur et Recherche</i>	<i>262 823</i>	<i>12 918</i>	<i>4,9</i>	<i>261 109</i>	<i>4,7</i>	<i>1 714</i>	<i>37,5</i>
	Intérieur, Outre-mer, Collectivités territoriales et Immigration	185 460	12 570	6,8	184 807	6,6	653	48,4
	Justice et Libertés	77 233	8 273	10,7	76 968	10,6	265	55,1
	Services du Premier ministre	10 677	544	5,1	10 590	4,8	87	42,5
	Travail, Emploi et Santé	100 843	5 180	5,1	100 005	4,7	838	60,3
Total	2 148 623	145 735	6,8	2 137 360	6,6	11 263	44,3	
FPT	Communes	1 074 038	12 908	1,2	1 067 510	0,9	6 528	43,0
	Établissements communaux	138 557	2 005	1,4	135 996	0,7	2 561	39,0
	Établissements intercommunaux	278 251	5 850	2,1	276 197	1,7	2 054	50,1
	Départements	303 177	4 113	1,4	301 537	1,1	1 640	54,9
	Établissements départementaux	67 120	2 010	3,0	66 661	2,7	459	51,4
	Régions	83 825	707	0,8	83 438	0,6	387	54,0
	Autres EPA locaux	8 477	196	2,3	8 309	1,5	168	44,0
Total	1 953 445	27 789	1,4	1 939 648	1,1	13 797	45,3	
FPH	Hôpitaux	1 025 104	30 378	3,0	1 018 490	2,7	6 614	42,8
	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	100 203	2 459	2,5	99 031	2,0	1 172	40,8
	Autres établissements médico-sociaux	38 985	853	2,2	38 473	1,6	512	48,2
	Total	1 164 292	33 690	2,9	1 155 994	2,6	8 298	42,8
Total	5 266 360	207 214	3,9	5 233 002	3,7	33 358	44,4	

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2013 et en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents présents en France au ministère de la Justice et Libertés (y compris EPA sous tutelles) en 2013 et toujours présents dans la FPE en 2014, 10,7 % ont changé de zone d'emploi en 2014.

Figure 4.6-14 : Taux de changement de zone d'emploi en 2014 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2013 et 2014	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 776 579	6,1	0,8	1,0	3,0
Contractuels	961 058	10,2	3,7	4,6	6,5
Autres catégories et statuts	350 889	4,8	1,9	13,6	7,2
Bénéficiaires de contrats aidés	177 834	7,0	1,4	2,5	4,1
Sexe					
Femmes	3 399 219	6,7	1,5	2,6	3,8
Hommes	1 867 141	6,9	1,3	3,8	4,2
Âge					
Moins de 25 ans	280 317	19,8	4,7	7,8	10,0
25 à 29 ans	485 467	16,1	3,6	8,4	10,1
30 à 39 ans	1 244 060	8,0	1,9	2,4	4,7
40 à 49 ans	1 577 715	4,8	1,0	1,4	2,6
50 à 59 ans	1 444 483	3,6	0,6	0,9	1,8
60 ans et plus	234 318	2,5	0,5	1,4	1,6
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	119 763	5,0	3,3	7,7	5,0
A	1 653 255	7,3	2,6	6,1	6,6
B	908 929	6,6	2,3	1,5	4,1
C	2 533 207	5,7	1,1	1,5	2,0
Indéterminée	51 206	9,9	3,9	2,5	8,4
Total	5 266 360	6,8	1,4	2,9	3,9

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2013 et en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 6,9 % des hommes agents civils présents en France dans la FPE en 2013 et toujours présents dans la fonction publique en 2014 ont changé de zone d'emploi en 2014.

 **Figure 4.6-15 : Le changement de statut ou de situation d'emploi en 2014 des agents de la fonction publique**

Versant de départ (en 2013)	Statut ou situation d'emploi de départ (en 2013)	Présents en 2013 et 2014	Changement de statut ou de situation d'emploi			Statut ou situation d'emploi de destination (en %)			
			Effectif des agents ayant changé de statut en 2013	Répartition (en %)	Taux (en %)	Fonctionnaire	Contractuel	Autres catégories et statuts	Bénéficiaire de contrats aidés
FPE	Fonctionnaires	1 510 458	3 042	5,3	0,2		87,6	11,5	0,9
	Contractuels	389 816	40 048	69,8	10,3	77,7		7,9	14,4
	Autres catégories et statuts	174 179	2 097	3,7	1,2	54,5	43,4		2,1
	Bénéficiaires de contrats aidés	74 170	12 209	21,3	16,5	12,8	85,5	1,7	
	Total	2 148 623	57 396	100,0	2,7	59,0	24,4	6,5	10,2
	... dont ayant changé de versant	11 263	4 860		43,2	17,1	60,7	15,0	7,1
... dont n'ayant pas changé de versant	2 137 360	52 536		2,5	62,8	21,1	5,7	10,5	
FPT	Fonctionnaires	1 440 149	3 886	5,3	0,3		91,9	5,3	2,8
	Contractuels	381 730	56 548	76,6	14,8	84,9		3,5	11,5
	Autres catégories et statuts	61 236	3 370	4,6	5,5	18,5	66,9		14,5
	Bénéficiaires de contrats aidés	70 330	10 007	13,6	14,2	22,3	76,4	1,3	
	Total	1 953 445	73 811	100,0	3,8	68,9	18,3	3,2	9,7
	... dont ayant changé de versant	13 797	4 918		35,6	29,0	20,2	9,4	41,5
... dont n'ayant pas changé de versant	1 939 648	68 893		3,6	71,8	18,1	2,7	7,4	
FPH	Fonctionnaires	825 972	2 577	6,6	0,3		96,2	2,9	0,9
	Contractuels	203 697	31 249	79,6	15,3	93,2		0,9	5,9
	Autres catégories et statuts	115 474	1 620	4,1	1,4	38,1	60,6		1,3
	Bénéficiaires de contrats aidés	19 149	3 790	9,7	19,8	3,3	96,2	0,5	
	Total	1 164 292	39 236	100,0	3,4	76,1	18,1	0,9	4,9
	... dont ayant changé de versant	8 298	3 036		36,6	29,4	49,8	3,9	16,8
... dont n'ayant pas changé de versant	1 155 994	36 200		3,1	80,0	15,5	0,7	3,8	
Ensemble	Fonctionnaires	3 776 579	9 505	5,6	0,3		91,7	6,6	1,7
	Contractuels	975 243	127 845	75,0	13,1	84,7		4,2	11,1
	Autres catégories et statuts	350 889	7 087	4,2	2,0	33,6	58,5		7,8
	Bénéficiaires de contrats aidés	163 649	26 006	15,3	15,9	15,0	83,6	1,4	
	Total	5 266 360	170 443	100,0	3,2	67,2	20,3	3,8	8,7
	... dont ayant changé de versant	33 358	12 814		38,4	24,6	42,6	10,2	22,6
... dont n'ayant pas changé de versant	5 233 002	157 629		3,0	70,7	18,5	3,2	7,6	

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2013 et en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Sur les 975 243 contractuels présents dans la fonction publique en 2013 et en 2014, 13,1 % ont changé de statut en 2014 : parmi eux 84,7 % sont devenus des fonctionnaires. Parmi les 11 263 agents présents dans la FPE en 2013 et dans un autre versant en 2014, 4 860 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2014 (43,2 %) et 60,7 % de ces changements sont effectués à destination de la catégorie des contractuels.

Figure 4.6-16 : Taux de changement de statut ou de situation d'emploi en 2014 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2013 et 2014	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 776 579	0,2	0,3	0,3	0,3
Contractuels	975 243	10,3	14,8	15,3	13,1
Autres catégories et statuts	350 889	1,2	5,5	1,4	2,0
Bénéficiaires de contrats aidés	163 649	16,5	14,2	19,8	15,9
Sexe					
Femmes	3 399 219	3,0	4,1	3,5	3,5
Hommes	1 867 141	2,2	3,3	2,9	2,7
Âge					
Moins de 25 ans	280 317	17,9	11,8	11,9	13,6
25 à 29 ans	485 467	7,4	8,6	6,1	7,3
30 à 39 ans	1 244 060	2,5	4,5	3,3	3,4
40 à 49 ans	1 577 715	1,3	2,9	2,1	2,1
50 à 59 ans	1 444 483	0,8	1,8	1,2	1,3
60 ans et plus	234 318	1,3	1,8	1,9	1,6
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	1 197 63	0,5	2,0	0,6	0,6
A	1 653 255	2,0	3,4	2,6	2,3
B	923 114	2,5	3,2	2,5	2,7
C	2 519 022	4,5	3,9	4,2	4,0
Indéterminée	51 206	8,2	12,2	19,2	9,3
Total	5 266 360	2,7	3,8	3,4	3,2

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2013 et en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

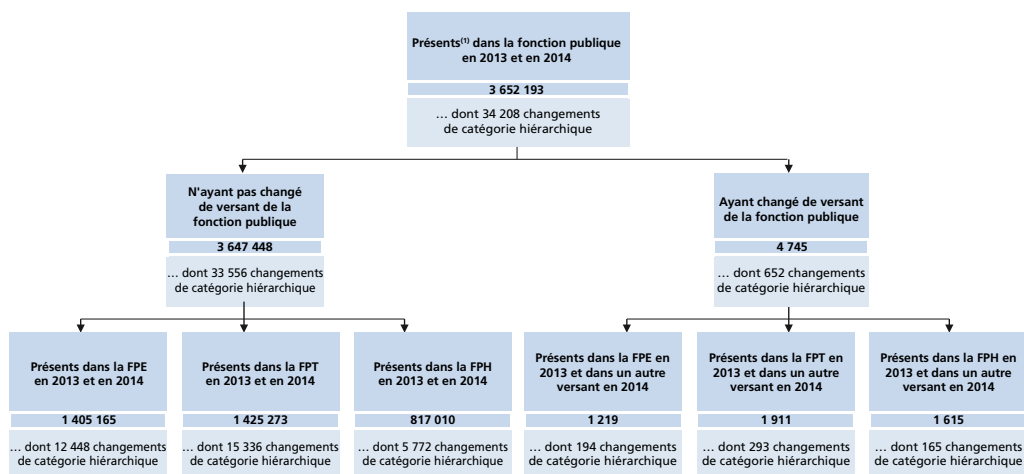
Lecture : 2,2 % des hommes agents civils présents en France dans la FPE en 2013 et toujours présents dans la fonction publique en 2014 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2014.

4 4.7 Mobilité catégorielle

Parmi l'ensemble des 3,6 millions de fonctionnaires civils de la fonction publique présents en 2013 et en 2014 et susceptibles de connaître une ascension de catégorie hiérarchique (voir *Définitions et méthodes*), 0,9 % ont changé de catégorie hiérarchique. Les agents de catégorie B sont les plus concernés : 1,4 % d'entre eux sont passés dans une catégorie hiérarchique supérieure contre 1,2 % des agents de catégorie C et 0,2 % des agents de catégorie A.

La catégorie B accueille plus de la moitié des agents ayant changé de catégorie hiérarchique (56,5 %) contre seulement 8,1 % pour la catégorie A+ et 35,2 % pour la catégorie A. La quasi-totalité des agents fonctionnaires civils de catégorie B ayant changé de catégorie hiérarchique sont passés en catégorie A ; tandis que, parmi les C ayant changé de catégorie, 89,5 % sont passés en catégorie B et 10,1 % en catégorie A (y compris A+).

Schéma illustratif des changements de catégorie hiérarchique (données 2014)



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents en 2013 et en 2014.

(1) Hors agents avec des catégories hiérarchiques indéterminées et hors A+ en 2013.

Définitions et méthodes

Le changement de catégorie hiérarchique abordé dans cette fiche concerne le passage en catégorie hiérarchique supérieure. Le champ des personnels pour lesquels ces changements sont analysés est inclus dans celui de l'étude de la mobilité (Fiche 4.6) : parmi les 5,3 millions d'agents présents en 2013 et 2014, seuls sont retenus parmi les fonctionnaires (3,6 millions) les agents susceptibles de connaître une ascension de catégorie hiérarchique, c'est-à-dire les agents de catégorie C, B et A hors A+. Le taux de changement de catégorie est calculé comme le rapport entre les agents fonctionnaires civils ayant changé de catégorie hiérarchique au cours

de l'année sur le total des agents fonctionnaires civils – hors A+ l'année précédente – présents dans un emploi principal les deux années consécutives.

Les différentes catégories considérées sont : A+, A hors A+ (appelé parfois « A » par simplification), B et C. Un agent est considéré comme ayant changé de catégorie hiérarchique **lorsqu'il accède à une catégorie hiérarchique supérieure**.

Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées ne sont pas inclus dans le champ.

La source utilisée est Siasp, comme pour la fiche 4.6.

 **Figure 4.7-1 : Changement de catégorie hiérarchique des fonctionnaires civils en 2014 selon les catégories de départ et de destination**

Catégorie hiérarchique de départ (en 2013)	Effectifs des agents présents en 2013 et en 2014 dans la fonction publique			Catégorie hiérarchique de destination (en %)		
	Total	Effectif des agents ayant changé de catégorie hiérarchique en 2014	Taux de changement de catégorie hiérarchique (en %)	A+	A	B
A	1 195 062	2 583	0,2	100,0		
B	688 897	9 951	1,4	0,8	99,2	
C	1 768 234	21 674	1,2	0,4	10,1	89,5
Total	3 652 193	34 208	0,9	8,1	35,2	56,7

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2013 et en 2014. Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées et les agents de catégorie A+ en 2013 ne sont pas inclus.

Lecture : Parmi les 1 768 234 agents fonctionnaires civils de catégorie C en 2013, 21 674 ont changé de catégorie hiérarchique (1,2 %) : 89,5 % d'entre eux sont devenus des agents de catégorie B, 10,1 % des agents de catégorie A et 0,4 % des agents de catégorie A+.

4 4.7 Mobilité catégorielle

Figure 4.7-2 : Taux de changement de catégorie hiérarchique en fonction des changements de versant de la fonction publique et de zone d'emploi en 2014
[en %]

	Total	N'ayant pas changé de versant de la fonction publique ⁽¹⁾			Ayant changé de versant de la fonction publique ⁽²⁾		
		Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi	Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi
Sexe							
Femmes	0,9	0,9	4,7	0,8	13,3	16,0	10,0
Hommes	0,9	0,9	4,6	0,8	14,9	20,5	7,3
Âge							
Moins de 25 ans	0,4	0,4	1,1	0,3	19,0	22,0	13,6
25 à 29 ans	1,0	1,0	3,9	0,8	23,3	27,2	15,1
30 à 39 ans	1,1	1,1	5,4	0,9	15,4	19,9	10,0
40 à 49 ans	0,9	0,9	5,2	0,8	10,4	12,4	8,3
50 à 59 ans	0,8	0,8	4,6	0,7	8,6	10,4	6,6
60 ans et plus	0,7	0,7	4,0	0,7	13,3	27,8	3,7
Catégorie hiérarchique de départ							
A	0,2	0,2	1,3	0,1	10,5	15,0	4,2
B	1,4	1,4	8,1	1,2	21,4	24,5	17,7
C	1,2	1,2	11,3	1,1	12,1	15,4	8,8
Total	0,9	0,9	4,7	0,8	13,7	17,4	9,3

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2013 et en 2014. Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées et les agents de catégorie A+ en 2013 ne sont pas inclus.

Lecture : 0,9 % des femmes fonctionnaires civils présentes en 2013 et en 2014 ont changé de catégorie hiérarchique en 2014. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique, 13,3 % ont changé également de catégorie hiérarchique en 2014. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique et de zone d'emploi, 16 % ont changé également de catégorie hiérarchique.

(1) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse au sein de chacun des versants mais à une analyse globale sur les 3 647 448 agents fonctionnaires civils n'ayant pas changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

(2) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse par versant de départ mais à une analyse globale sur les 4 745 agents fonctionnaires civils ayant changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

 **Figure 4.7-3 : Taux de changement de catégorie hiérarchique en 2014 des agents fonctionnaires civils par versant et par catégorie hiérarchique de départ (en %)**

Fonction publique de départ (en 2013)	N'ayant pas changé de versant				Ayant changé de versant			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
FPE	0,2	1,6	2,6	0,9	24,7	7,0	8,8	15,9
FPT	0,5	1,7	1,0	1,1	7,9	20,1	18,5	15,3
FPH	0,0	0,9	0,9	0,7	0,9	34,4	3,5	10,2
Total	0,2	1,4	1,2	0,9	10,5	21,4	12,1	13,7

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2013 et en 2014. Les agents dont la catégorie hiérarchique est inconnue et les agents de catégorie A+ en 2013 ne sont pas inclus.

Lecture : 0,9 % des agents fonctionnaires civils présents dans la FPE en 2013 et en 2014 ont changé de catégorie hiérarchique en 2014. Parmi les agents fonctionnaires civils de catégorie B présents dans la FPE en 2013 et dans un autre versant en 2014, 7 % ont connu un changement de catégorie hiérarchique en 2014.

Au 31 décembre 2014, parmi les fonctionnaires civils des ministères, 8,3 % n'exercent pas leur activité dans leur administration d'origine après 8,2 % fin 2013.

L'Agriculture, l'Écologie, les ministères sociaux et le ministère des Affaires étrangères restent les ministères qui ont la part la plus importante de leur effectif en situation de mobilité statutaire.

Comme en 2013, la position de mobilité statutaire la plus utilisée est le détachement (43,0 %). Elle concerne 47 200 agents, dont près de neuf agents sur dix en détachement externe.

La deuxième position de mobilité statutaire la plus fréquente est la disponibilité (31,4 %). Les agents entrent en disponibilité majoritairement pour convenance personnelle (53,1 %). Peu nombreux sont ceux à choisir une disponibilité pour faire des études et de la recherche (3,1 %) ou pour créer une entreprise (1,3 %).

Définitions

Les positions statutaires recouvrent plusieurs cas : l'activité comprenant la mise à disposition et l'affectation régie par le décret n° 2008-370, le détachement, la position hors cadres et la disponibilité. Ces modalités permettent aux agents de l'État d'effectuer, par exemple, des mobilités vers d'autres corps de la fonction publique, vers le privé, etc. tout en restant titulaires dans le corps dans lequel ils ont été recrutés. Tout fonctionnaire de l'État est placé notamment dans l'une des positions suivantes : 1/ activité (à temps complet ou à temps partiel) ; 2/ détachement ; 3/ position hors cadres ; 4/ disponibilité outre l'accomplissement du service national et le congé parental.

Chaque corps est géré et recense ses agents fonctionnaires qu'ils soient en emploi public ou non selon les différentes positions statutaires :

L'activité (à temps complet ou temps partiel) est la position ordinaire de l'agent qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondant à ce grade dans leur service où il a vocation à exercer.

La mise à disposition (MAD) est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. L'administration d'accueil rembourse les rémunérations du fonctionnaire à l'administration d'origine.

Les agents affectés dans la situation dite de position normale d'activité (PNA) sont dans la même situation

La troisième est la « position normale d'activité » (PNA) qui concerne 21,4 % des agents en mobilité. Soixante-dix-huit pour cent sont affectés sur un poste dans un établissement public sous tutelle du ministère d'origine, alors que 18,9 % sont en poste dans un autre ministère et 1,7 % dans un établissement public sous tutelle d'un autre ministère.

Parmi les 3,5 % d'agents mis à disposition, 53,8 % le sont au sein de la fonction publique (51,6 % dans la FPE et 1,5 % dans la FPT et leurs établissements publics et 0,7 % dans un organisme de la FPH), 40,1 % dans des organismes autres contribuant à la mise en œuvre de politiques publiques et 6,1 % à l'étranger.

Fin 2014, les fonctionnaires civils hors cadres sont placés pour 29 % auprès d'une entreprise publique, alors que deux tiers restent au sein de la fonction publique française. Ils ne sont que 3,9 % à rejoindre un organisme international.

que ceux en MAD, mais leur rémunération ne fait pas l'objet d'un remboursement (décret n° 2008-370 du 18 avril 2008). Un fonctionnaire en détachement est placé hors de son corps d'origine ; **il continue toutefois** à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps. Pour être en position **hors cadres**, un fonctionnaire doit remplir les mêmes conditions que pour être détaché, ainsi qu'une condition de durée de service (quinze ans minimum). À la différence du détachement, il ne bénéficie plus des droits à l'avancement et à la retraite de son ancien corps ; il est soumis au régime d'avancement et de retraite régissant ses nouvelles activités.

La disponibilité est la position de l'agent placé hors de son administration ou service d'origine. Le fonctionnaire cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Sources et champs

Les positions statutaires sont évaluées dans la fonction publique de l'État à partir des données de l'enquête Transparence de l'emploi et mobilité statutaire dans la fonction publique de l'État (TEMS).

Elle fournit des informations sur les agents n'exerçant pas leur activité dans leur administration d'origine (effectif, répartition par catégorie hiérarchique, par sexe, par âge, par durée dans les différentes positions, etc.).

Le ministère de la Culture n'a pas pu répondre à l'enquête 2014. Pour ce ministère, les données sur les positions statutaires au 31 décembre 2014 sont estimées.

Figure 4.8-1 : Position statutaire des fonctionnaires civils au 31 décembre 2011 et 2014

	Répartition des agents titulaires civils ministériels selon leur position statutaire ⁽¹⁾ (en %)			Répartition des agents fonctionnaires civils ministériels en dehors de leur administration d'origine selon leur position statutaire ⁽¹⁾ (en %)		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Activité	93,8	93,8	93,7			
dont Mise à disposition (MAD)	0,3	0,3	0,3	2,3	3,7	3,5
dont Position normale d'activité (PNA) ⁽²⁾	5,9	1,6 ⁽³⁾	1,8	47,5	20,1	21,4
dont Position normale d'activité (PNA) hors Éducation nationale ⁽³⁾	2,8	3,8	4,2	30,2	37,3	39,8
Mobilités statutaires						
Détachement	3,7	3,7	3,6	29,9	44,9	43,0
Disponibilité	2,5	2,5	2,6	19,9	30,9	31,4
Hors cadres	0,0	0,0	0,1	0,4	0,5	0,7
Ensemble des agents en dehors de leur administration d'origine	12,5	8,1	8,3	100,0	100,0	100,0
Nombre d'agents en dehors de leur administration d'origine⁽¹⁾				165 678	107 079	109 872

Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2012 pour le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et pour la direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF) ; en 2013 le ministère de la Culture et pour la Direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF). En 2014, les chiffres pour le ministère de la Culture sont estimés.

(2) L'affectation en position normale d'activité (PNA) a été instaurée par le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008, et mise en œuvre par la circulaire n° 2179 du 28 janvier 2009.

(3) À partir de 2013, les modalités de décompte des agents en PNA ont fait l'objet d'une refonte au ministère de l'Éducation nationale qui modifie substantiellement l'estimation. Les statistiques sur les PNA ne sont pas comparables entre 2012 et 2013. Hors Éducation nationale, la répartition des agents titulaires civils en PNA au 31 décembre représente 3,0% en 2011 ; 2,8% en 2012, 3,8% en 2013 et 4,2% en 2014, sur un total d'agents en dehors de leur administration d'origine de 9,9% en 2011 ; 9,3% en 2012, 10,3% en 2013 et 10,8% en 2014.

Note : Les données sur le congé parental issues de l'enquête TEMS, figurent dans la fiche thématique n° 8-3.

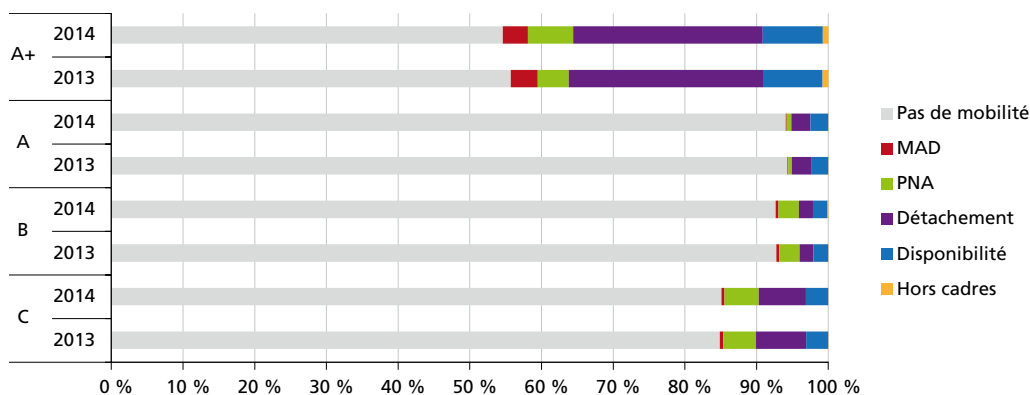
Figure 4.8-2 : Répartition du nombre de fonctionnaires civils en position de mobilité statutaire par ministère d'origine au 31 décembre 2014⁽¹⁾

	Effectif des titulaires civils en mobilité	Effectif total des titulaires civils	Part des agents en mobilité (%)	Évolution en points 2014/2013	Activité hors de son administration		Affectation hors de son corps		
					MAD	PNA	Détachement	Disponibilité	Hors cadres
Affaires étrangères et européennes	749	2 894	25,9	3,8	71	157	282	238	1
Alimentation, Agriculture et Pêche	9 358	23 999	39,0	0,1	236	5 826	2 565	728	3
Culture et Communication ⁽¹⁾	829	9 626	8,6	-1,6	106	0	339	382	2
Défense	6 212	34 898	17,8	1,1	54	3 241	1 525	1 121	271
Économie, Finances et Industrie	7 763	143 054	5,4	0,2	836	748	3 357	2 613	209
Ministère de l'enseignement	54 034	801 359	6,7	-0,0	793	1 345	27 967	23 846	83
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer	18 319	47 844	38,3	4,0	275	10 717	5 555	1 638	134
Intérieur et Collectivités territoriales	4 924	167 506	2,9	0,2	670	66	2 028	2 147	13
Justice et Libertés	2 243	72 008	3,1	-0,0	157	8	1 007	1 071	0
Ministères sociaux	4 827	18 893	25,5	0,2	655	1 452	2 138	565	17
Services du Premier ministre	614	7 326	8,4	3,3	26	7	437	135	9
Ensemble	109 872	1 329 407	8,3	0,1	3 879	23 567	47 200	34 484	742
Part de l'ensemble des titulaires civils de l'État dans les différentes positions statutaires (en %)	100,0				3,5	21,4	43,0	31,4	0,7

Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) Les données du ministère de la Culture sont estimées.

Figure 4.8-3 : Répartition des fonctionnaires de l'État au regard de leur position de mobilité par catégorie hiérarchique au 31 décembre



Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : En 2014, 26% des fonctionnaires civils de catégorie A+ sont en détachement contre 3% des A, 2% des B et 7% des C.

Figure 4.8-4 : Répartition par catégorie hiérarchique des fonctionnaires civils des ministères en poste en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine de 2009 à 2014 (résultats partiels)⁽¹⁾

[en %]

		2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾	2014 ⁽¹⁾
Mise à disposition	A+ ⁽²⁾		21,5		25,9	24,7	23,7
	A		24,3		27,2	26,2	29
	B		30,2		22,9	25,0	25,0
	C		24,0		24,0	24,1	22,2
Position normale d'activité ⁽³⁾⁽⁴⁾	A+ ⁽²⁾		6,5		5,0	6,0	6,9
	A		27,8		26,3	19,6	23,5
	B		25,5		26,2	35,2	30,7
	C		40,2		42,5	39,2	28,9
Détachement	A+ ⁽²⁾		15,8		14,8 ⁽²⁾	14,6	14,5
	A		35,8		43,9 ⁽²⁾	46,5	48,0
	B		10,8		9,5 ⁽²⁾	10,3	10,6
	C		37,6		31,8 ⁽²⁾	28,7	26,9
Disponibilité	A+ ⁽²⁾	5,2		13,2		6,5	6,3
	A	54,7		48,6		59,7	61,4
	B	17,4		17,3		15,6	15,1
	C	22,7		21,0		18,2	17,2
Hors cadres	A+ ⁽²⁾	36,1		35,4		38,1	25,4
	A	34,1		34,4		32,3	29,5
	B	19,7		20,0		18,9	33,9
	C	10,1		10,2		10,8	11,2

Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : Au 31 décembre 2014, 48,0% des fonctionnaires en détachement appartenaient à la catégorie A.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2009 et 2010 pour le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en 2011 pour le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville ; en 2012 pour le ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et pour la direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF) ; en 2013 pour le ministère de la Culture et pour la direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF).

(2) Pour les années 2009 et 2011 le calcul est hors Éducation nationale et Défense : répartition par catégorie non disponible.

(3) En 2012 un ministère n'a pas pu donner la répartition par catégorie hiérarchique pour les détachements ; ils représentent 0,6% du total des effectifs en détachement.

(4) À partir de 2013, les modalités de décompte des agents en PNA ont fait l'objet d'une refonte au ministère de l'Éducation nationale. Les statistiques sur les PNA ne sont donc pas comparables entre 2012 et 2013.

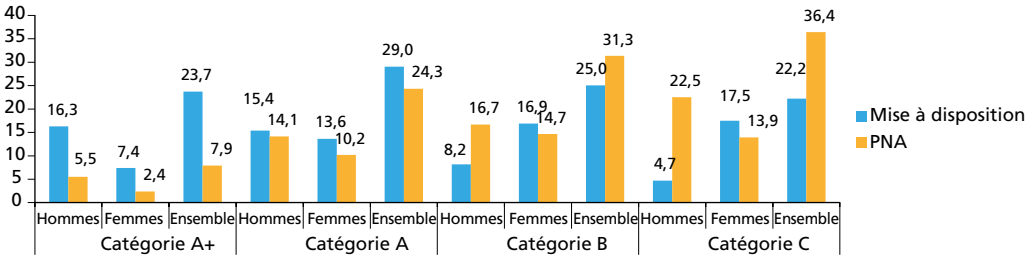
Figure 4.8-5 : Répartition du nombre de fonctionnaires civils en position de mobilité statutaire selon la destination au 31 décembre⁽¹⁾
[en %]

Destination		Détachement	Mise à disposition	Position normale d'activité	Disponibilité	Hors cadres	Ensemble
Interne au ministère	2013	12,8					5,7
	2014	14,0					6,0
Auprès de la FPE, FPT et leurs établissements publics, sur emploi conduisant à pension, ou organisme de la FPH.	2013	52,2	57,8	100,0		43,6	45,8
	2014	50,8	53,8	100,0		66,2	45,6
Organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs	2013		35,0				1,3
	2014		40,1				1,4
Détachement pour exercer les fonctions de membres du gouvernement ou une fonction publique élective lorsque cette fonction comporte des obligations empêchant d'assurer normalement l'exercice de la fonction	2013	0,5					0,2
	2014	0,4					0,2
Détachement sur emploi public sans pension (sur contrat)	2013	9,1					4,1
	2014	8,4					3,6
Détachement dans le secteur privé et disponibilité pour créer une entreprise	2013	2,8			1,2		1,6
	2014	2,8			1,3		1,6
Disponibilité pour convenance personnelle	2013				54,8		16,9
	2014				53,1		16,7
Détachement à l'étranger, MAD dans une organisation inter-gouvernementale et hors cadres auprès d'un organisme international	2013	22,0	7,2			5,5	10,2
	2014	23,1	6,1			3,9	10,2
Disponibilité d'office (pour raison de santé)	2013				1,7		0,5
	2014				2,2		0,7
Disponibilité pour études et recherche	2013				3,0		0,9
	2014				3,1		1,0
Disponibilité de droit	2013				39,3		12,1
	2014				40,3		12,7
Hors cadres auprès d'un groupement d'intérêt public	2013					0,8	0,0
	2014					0,9	0,0
Hors cadres auprès d'une entreprise publique	2013					50,2	0,2
	2014					29,0	0,2
Destination inconnue	2013	0,6					0,3
	2014	0,5					0,2
Total		100	100	100	100	100	100

Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

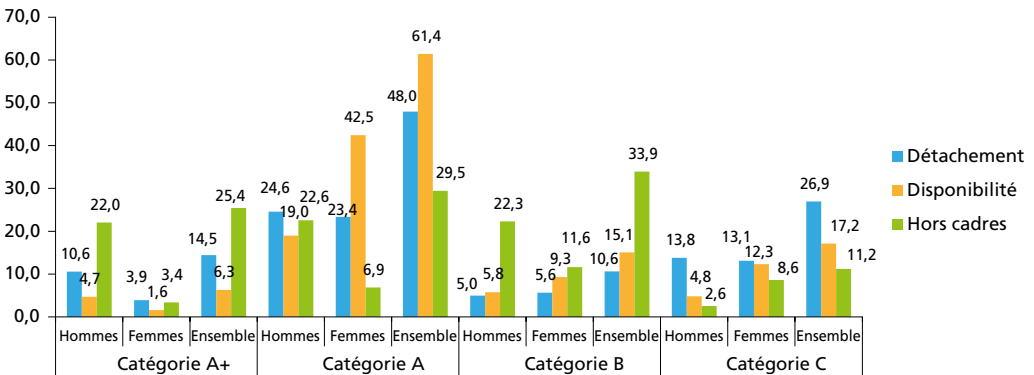
(1) Les données du ministère de la Culture sont estimées pour 2013

Figure 4.8-6 : Répartition des fonctionnaires civils des ministères mis à disposition et en PNA selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2014 [en %]



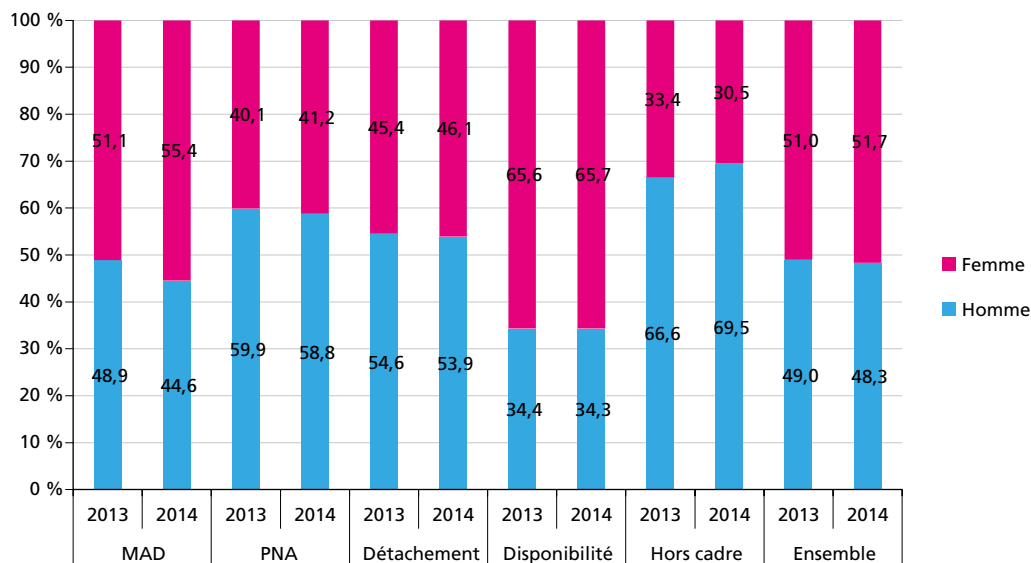
Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Figure 4.8-7 : Répartition des fonctionnaires civils des ministères en position de détachement, de disponibilité et hors cadres selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2014 [en %]



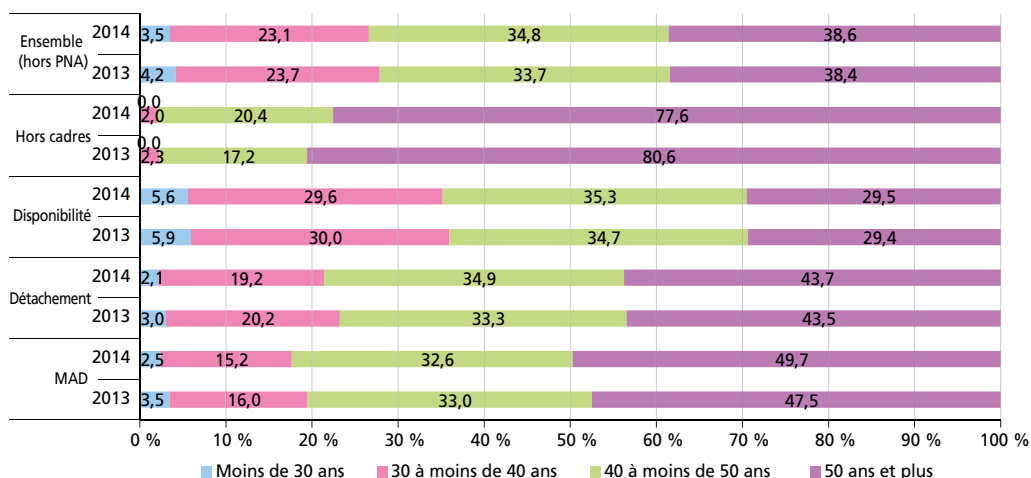
Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Figure 4.8-8 : Répartition par sexe des fonctionnaires civils en position de mobilité au 31 décembre



Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Figure 4.8-9 : Répartition des fonctionnaires civils se trouvant dans une position de mobilité⁽¹⁾ selon l'âge au 31 décembre

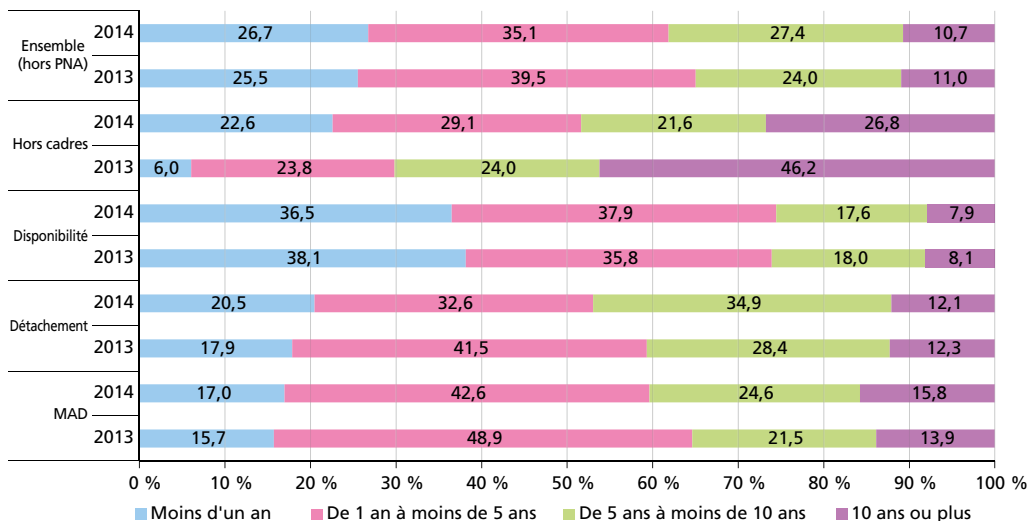


Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : En 2014, 29,5 % des fonctionnaires civils en disponibilité ont 50 ans ou plus.

(1) Données non disponibles pour la position normale d'activité (PNA).

Figure 4.8-10 : Répartition des fonctionnaires civils se trouvant dans une position de mobilité⁽¹⁾ selon la durée au 31 décembre



Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : En 2014, 12,1% des fonctionnaires civils en détachement le sont depuis 10 ans ou plus.

(1) Données non disponibles pour la position normale d'activité (PNA).

Figure 4.8-11 : Effectifs des agents en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine⁽¹⁾ dans la fonction publique territoriale par sexe au 31 décembre 2011 et 2013⁽³⁾

	2011		2013	
	Total	% femmes	Total	% femmes
En disponibilité⁽¹⁾	39 059	67,4	43 172	68,1
- Hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les non-titulaires (article 72)	35 457	67,8	39 135	68,6
- dont disponibilité de droit	10 456	78,5	9 449	83,2
- En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent	3 601	62,7	4 037	63,9
En position hors cadres (article 70)⁽²⁾	115	46,3	153	53,6
En congé spécial (article 99)⁽²⁾	338	47,9	277	59,2
Autres positions particulières⁽²⁾	2 845	66,6	-	-
Détachés dans une autre structure (article 64)⁽²⁾	11 272	62,6	11 125	60
. Fonction publique de l'État	3 762	66,2	3 859	61,7
. Fonction publique hospitalière	1 312	84,4	1 134	86,5
. Autre collectivité	3 257	63,2	3 560	60,7
. Fonction publique d'un État de l'Union européenne	25	54,9	-	-
. Autres structures	2 918	47,4	2 572	44,9
Mis à disposition dans une autre structure (article 61)⁽²⁾	13 214	63,6	14 000	61,6
dont mis à disposition dans une organisation syndicale	634	52,7	448	51,1
Total	66 843	65,7	68 727	65,8

Source : DGCL-CNFPT, Synthèse nationale des rapports aux CTP sur l'état des collectivités territoriales.

(*) Aux fins de comparabilité avec la FPE, ne sont présentées ici que les mobilités statutaires « sortantes ».

Note : Ces données ne sont que des estimations provenant de l'exploitation des "bilans sociaux" et ne peuvent pas être considérées comme exactes à l'unité près.

(1) Fonctionnaires et non-titulaires.

(2) Fonctionnaires uniquement.

(3) Enquête biennale, les prochains résultats concerneront l'année 2015.